



## CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES MARITIMES

**ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE  
DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2017**

### **PROCES-VERBAL**

**Étaient présents :** Mme ARINI, M. ASSO, Mme AZEMAR-MORANDINI, MM. AZINHEIRINHA, BARTOLETTI, BAUDIN, BECK, Mmes BENASSAYAG, BORCHIO-FONTIMP, MM. CESARI, CHIKLI, CIOTTI, COLOMAS, Mmes DESCHAINTRES (pouvoir à M. BARTOLETTI à partir du rapport n° 1), DUHALDE-GUIGNARD, DUMONT, M. DUPLAY, Mme FERRAND, M. GENTE, Mme GILLETTA, M. GINESY, Mmes GIUDICELLI, GOURDON, KHALDI-BOUOUGHROUM (pouvoir à M. MARTIN à partir du rapport n° 3), MM. LEROY, LISNARD, LOMBARDO, MARTIN, Mmes MERLINO-MANZINO, MIGLIORE, MONIER, MOREAU, OLIVIER, PAGANIN, PIRET, RAMOS (pouvoir à M. ROSSINI à partir du rapport n° 3), MM. ROSSI, ROSSINI, Mmes SALUCKI, SATTONNET, MM. SCIBETTA, SEGURA, Mmes SERGI, SERVELLA-CIPPOLINI, SIEGEL, MM. SOUSSI, TAMBAY, Mme TOMASINI, MM. TUJAGUE, VEROLA, VIAUD et VINCIGUERRA.

**Étaient excusés :** M. CONSTANT (pouvoir à Mme SIEGEL), Mme OUAKNINE.

L'an deux mille dix-sept le 1<sup>er</sup> septembre, le Conseil départemental s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations, pour la tenue de sa réunion.

La séance est ouverte à 9 heures 09, sous la présidence de M. Eric CIOTTI, Président du Conseil départemental.

**M. Le Président.**- Mes chers collègues, nous allons ouvrir cette assemblée plénière du Département quelque peu particulière. En déclarant ouverte cette séance plénière de l'assemblée départementale, conformément à l'article 17 du règlement intérieur de cette assemblée, je vous demande de procéder à la désignation d'Alexandra BORCHIO-FONTIMP en qualité de secrétaire de séance. Puisque personne ne s'y oppose, et je vous en remercie, je lui demande de bien vouloir procéder à l'appel des membres de notre assemblée.

*Mme BORCHIO-FONTIMP procède à l'appel des membres du Conseil départemental.*

**M. Le Président.**- Je vous remercie. Je voudrais souhaiter la bienvenue à deux nouveaux membres de notre assemblée : tout d'abord au Dr Jacques BARTOLETTI, qui remplace Eric PAUGET, conseiller départemental du canton d'Antibes 3. Le mandat d'Eric PAUGET a pris fin le 12 juillet dernier, dans le cadre de l'application de la loi sur le cumul des mandats. Eric PAUGET, qui était Vice-président en charge des sports, a en effet été élu député de la 7<sup>ème</sup> circonscription des Alpes-Maritimes. Je souhaite à Jacques BARTOLETTI la bienvenue dans cet hémicycle ainsi que beaucoup de réussite dans l'exercice de son mandat au service de son canton et surtout des Alpes-Maritimes, puisque nous sommes tous ici des élus des Alpes-Maritimes en charge de l'intérêt général du département.

Je veux également souhaiter la bienvenue au Dr Eric DUPLAY, qui remplace Georges ROUX, conseiller départemental du canton d'Antibes 1, qui a souhaité démissionner le 30 juin dernier, conformément à l'engagement qu'il avait pris en début de mandat. Le Dr Eric DUPLAY, parallèlement à son engagement électif, est chef du service de chirurgie ophtalmologique du centre hospitalier d'Antibes Juan-les-Pins depuis de nombreuses années. Une actualité récente l'a mis à l'honneur et a fait par là-même honneur à notre assemblée, même si c'est un peu indépendant. Le service du Dr Eric DUPLAY a été évalué comme le meilleur de France par le magazine *Le Point* qui a effectué un classement des meilleurs établissements de soins de France en 2017. Ce magazine a cité dans son article le Dr Eric DUPLAY et le centre hospitalier d'Antibes, qui est à la pointe de la technique de greffe de cornée.

Je veux souligner que l'hôpital d'Antibes est l'un des rares de France à être équipé d'un laser Femtoseconde qui modèle la cornée au micron près. Cet équipement a notamment été financé par le Conseil départemental pour un montant assez important, dans le cadre de l'appel à projets santé. Dr Eric DUPLAY, vous n'imaginiez sans doute pas à l'époque que vous alliez nous rejoindre dans notre assemblée, ce dont je vous félicite et je me réjouis très fortement. Je vous souhaite donc la bienvenue ainsi que beaucoup de réussite dans votre mandat au service du territoire antibois et du département des Alpes-Maritimes.

Cette séance revêt pour moi un caractère particulier. Elle n'est pas traditionnelle, d'abord par la présence de M. le Préfet des Alpes-Maritimes. Je le salue très chaleureusement, et je le remercie pour la qualité de la collaboration que nous avons toujours entretenue entre les services du Département et ceux de l'État. Bien au-delà, depuis votre arrivée dans notre département, nous mesurons combien vous avez un sens élevé de l'intérêt général, combien

vous avez un sens élevé du respect des lois de la République, et combien, dans le strict respect des lois et règlements que vous avez la responsabilité d'appliquer, vous avez aussi le souci des équilibres territoriaux, avec une attention accordée à tous les élus de ce département. Vous avez su instaurer un dialogue fécond, permanent, avec chacune et chacun d'entre eux. Je suis donc très sensible à votre présence.

Cette séance est également particulière au regard de la présence de très nombreux élus et maires des Alpes-Maritimes qui représentent la force et la vivacité de cette démocratie locale azurée. Je salue également les représentants de nos grandes institutions : M. l'Inspecteur d'Académie Michel-Jean FLOC'H, avec lequel nous avons toujours entretenu une relation de travail extrêmement forte ; M. le Délégué militaire départemental, le Colonel Jean-Pierre BEDU ; le Lieutenant-colonel Henri-Louis DEIBER, commandant en second au groupement départemental de la gendarmerie nationale ; le Colonel René DIES, qui dirige le service départemental d'incendie. Je salue également Michel DESSUS, le Président de la chambre d'agriculture, et Jean-Pierre GALVEZ, le Président de la chambre des métiers. Je salue collectivement tous les représentants des institutions, ainsi que tous les élus, qu'ils soient dans cet hémicycle ou à la tribune.

Mes chers collègues, M. le Préfet, demain matin, je vous remettrai ma démission de Président du Département. C'est la conséquence logique, et somme toute annoncée, du choix que j'ai fait au printemps dernier de solliciter le renouvellement de mon mandat de député. Ce n'est pas sans émotion que je préside cette dernière séance, du haut de cette tribune. Je resterai bien évidemment présent auprès de vous et auprès de chaque citoyen de ce département. Je le ferai au cœur de cet hémicycle, parmi vous. Un nouveau président prendra et occupera cette tribune en liberté et en indépendance. Il y a de l'émotion de ma part ce matin et, en cet instant, reviennent en ma mémoire quelques images depuis le 18 décembre 2008, date à laquelle les élus qui siégeaient alors dans cet hémicycle m'ont témoigné leur confiance, et depuis laquelle j'ai eu l'immense honneur de pouvoir diriger ce Département.

J'éprouve de l'émotion aussi en me remémorant quelques-uns des moments tragiques qui ont marqué la vie des Alpes-Maritimes. Je pense bien-sûr à l'attentat islamiste du 14 juillet dernier, terrible drame qui a emporté 86 vies sur notre Promenade des Anglais, et qui a blessé dans leur chair et dans leur âme des centaines de personnes. Ce fut une nuit tragique et je n'oublierai jamais la violence des images.

Je pense aussi aux intempéries du 2 octobre 2015, à ces scènes de désolation, à ces victimes des inondations à Biot, à Mandelieu, à Antibes, à Cannes, à Vallauris et au Cannet, à ces familles qui avaient tout perdu, à l'attente devant la porte du parking de ces résidences à Mandelieu, où nous savions que des personnes avaient disparu et où malheureusement elles furent retrouvées décédées.

Je pense aussi aux récents incendies de Castagniers, de Carros, de Lucéram, de Saint-Vallier, et à nos inquiétudes pour nos sapeurs-pompiers. Certains d'entre eux ont frôlé un drame majeur à Castagniers. Je pense à nos inquiétudes pour les habitants, dont certaines habitations ont été détruites. 2015, 2016, 2017, pas une année sans que notre département

n'ait été confronté à la violence humaine ou aux catastrophes naturelles. Et pourtant, face à ces drames majeurs, les habitants de notre département, les institutions nationales ou locales ont su faire face collectivement. Notre collectivité, je veux le souligner, a montré l'exemple en se plaçant en première ligne de ces combats dès les premières secondes. Je revois au petit matin les visages des agents de la direction générale des solidarités humaines, mobilisés toute la nuit du 14 juillet à la Maison du département pour accueillir, orienter et tenter de reconforter ceux qui cherchaient un proche, désemparés ou bouleversés, ou ceux qui hélas savaient déjà qu'un de leurs proches avait disparu tragiquement.

Je pense également à nos agents des routes, à nos agents de Force 06 qui jour et nuit ont travaillé sans relâche au service de nos concitoyens sinistrés pour dégager leurs habitations et leur permettre de rentrer chez eux, pour sauver de la boue ce qui pouvait encore l'être. Je pense tout particulièrement à nos pompiers – j'ai assumé avec fierté et un immense honneur la présidence du conseil d'administration du SDIS – volontaires ou professionnels. Ils ont été exceptionnels en chaque circonstance. Nous leur devons une infinie reconnaissance pour leur courage, leur dévouement, leur expérience, leur expertise, leurs compétences et leur professionnalisme. Ils font honneur aux Alpes-Maritimes, et c'est avec fierté qu'avec M. le Préfet des Alpes-Maritimes, nous avons remis avant-hier à 700 d'entre eux la médaille de la sécurité intérieure et la médaille pour acte de courage et de dévouement. C'était à tout le moins la reconnaissance que nous leur devions.

Je veux dire aussi à l'ensemble des agents qui composent notre collectivité, qui en font sa force et sa richesse, combien en toutes circonstances j'ai pu mesurer et apprécier leur professionnalisme, leur sens élevé de l'intérêt général, leur dévouement à l'action publique et leur amour des Alpes-Maritimes. C'est pour cela que je ressens aujourd'hui une grande fierté, à l'heure de quitter la présidence de notre assemblée, la fierté d'avoir présidé à la destinée d'une grande et belle collectivité.

Je retiendrai aussi de ces années l'intime conviction que notre territoire, malgré sa beauté, son histoire, sa lumière, son climat, la force, l'intelligence et le talent de ses habitants, est fragile. Notre territoire demeure fragile, et les équilibres collectifs que nous avons trouvés doivent sans cesse être confortés au service de ces territoires dans leur diversité. Je ne suis pas de ceux qui ont opposé la rive droite à la rive gauche, le littoral à la montagne, les villages aux villes, les pauvres aux riches, ceux qui ont tout et ceux qui ne seraient rien. La force des Alpes-Maritimes tient à la diversité de ses territoires et à leurs spécificités. Certes, des inégalités, d'abord géographiques, existent. Certes, des inégalités financières se sont installées. Les richesses ne sont pas également réparties, nous le savons. Les communes ne disposent pas toutes des mêmes atouts. C'est pour cela que la collectivité départementale a un sens et est nécessaire. Elle assure cette indispensable solidarité et veille à un partage équitable et juste parmi l'ensemble des territoires. Elle ne favorise aucune commune au détriment des autres. J'ai toujours veillé à respecter l'autonomie des communes qui s'installe au cœur de notre pacte républicain.

Contrairement à certains, je ne pense pas qu'être moderne, c'est vouloir la disparition des communes. Le discours dominant depuis Paris qui consiste à jeter l'opprobre sur les élus,

à vouloir une quasi-mise sous tutelle des communes, est un discours injuste, erroné et dangereux pour la force de notre démocratie. La solidarité, que nous avons exercée avec les maires qui sont les garants de cette force et de cette vitalité de la démocratie, n'a été possible que parce qu'elle s'est appuyée sur ce qui devrait être la clé de voûte de toute politique publique, c'est-à-dire la gestion rigoureuse et saine de l'argent public. Il est trop simple de dépenser l'argent public. Cet argent est désormais rare. Il n'est pas virtuel, et il ne vient pas de nulle part. Il provient de l'impôt des citoyens, de ceux qui travaillent, et des entreprises. Nous avons le devoir de le gérer avec prudence, rigueur et intégrité. Nous avons veillé constamment ici à ce que chaque euro dépensé le soit de façon utile, efficace et transparente. Je le souligne en remerciant le premier Vice-président Charles-Ange GINESY, en charge des finances, ainsi que Me Xavier BECK, président de la commission des finances.

Nous avons veillé constamment à cette exigence, à cette prudence et à cette efficience. Dès 2008, notre choix s'est porté sur une politique volontariste reposant sur un triptyque très clairement annoncé, avec tout d'abord la maîtrise des dépenses de fonctionnement. C'est un préalable à toute action publique. Elle nous a permis de conserver des marges de manœuvre pour nos actions, en investissements et en opérations. A cela s'ajoutent le désendettement de notre collectivité, qui nous menaçait lourdement et fortement, et le choix de ne jamais augmenter la fiscalité. Mes chers collègues de la majorité, nous avons pris à deux reprises cet engagement dans le cadre des campagnes électorales de 2011 et de 2015 pour le renouvellement de notre assemblée. Nous avons pris cet engagement de ne pas augmenter la fiscalité et de ne pas alourdir une pression fiscale devenue insupportable, notamment de la part de l'État.

Nous avons respecté ces trois engagements. En 2009, notre stock de dette frôlait le milliard. Cela constituait une menace réelle pour l'avenir. Ce montant élevé trouvait son origine dans les programmes d'investissement menés à bien dans le passé, mais aussi dans les réponses qu'il avait fallu apporter à la crise financière de 2008. Le plan de relance économique que nous avons mis en place en 2009 s'inscrivait dans ce cadre, mais il a fallu impérativement bâtir un plan d'économie structurel, fort et audacieux afin de retrouver les marges de manœuvre indispensables pour conduire les politiques publiques. Je remercie chacune et chacun d'entre vous pour m'avoir suivi dans ces choix difficiles et courageux. Il est tellement plus simple d'augmenter sans fin les dépenses publiques. Il est tellement plus facile pour un élu de dire oui plutôt que de dire non. Il est tellement plus facile de dépenser l'argent des autres.

Nous avons fait des choix. Ils ont parfois été difficiles pour nos agents, parfois pour nos partenaires et souvent pour nous-mêmes. Mais nous avons assumé cette politique, et je pense pouvoir vous dire aujourd'hui que si nous ne l'avions pas fait, il serait impossible aujourd'hui de verser un euro aux communes. Imaginez, mes chers collègues maires, dans quelle situation vous vous trouveriez, s'il n'y avait plus l'aide départementale qui de très loin est votre premier partenaire financier, celui qui est toujours fidèle et toujours là. Nous n'aurions pas pu continuer à aménager notre territoire, à ouvrir des routes, à construire des collèges, à rénover nos équipements, à accompagner et aider nos forces de sécurité. Cela

aurait été impossible, et nous aurions été totalement asphyxiés si dès 2009, ensemble, nous n'avions pas fait ces choix que personne n'évoquait alors. Les économies sont d'actualité depuis 2 ou 3 ans, lorsque l'État a décidé brutalement de diminuer la dotation globale de fonctionnement. Nous avons anticipé cela. Ce doit être notre fierté. J'ai été fourmi là où d'autres ont été cigales. Nous connaissons la fin de la fable. Je l'assume et je le revendique, puisqu'il y a derrière un contribuable et un citoyen. Nous lui devons le respect, et nous nous devons d'alléger sa charge ô combien lourde.

Nous avons ainsi diminué fortement le niveau de dette qui est désormais à moins de 800 M€. Dans le même temps, l'effectif de notre collectivité est passé de 5 035 agents à 4 230 agents. Les dépenses de protocole et de communication ont été divisées par 2 et par 4. Le nombre de véhicules a été diminué de 500. Le régime indemnitaire a été réaménagé pour augmenter le temps de travail de nos agents. Ces efforts ont été consentis par nos agents, et je veux une nouvelle fois les en remercier. Le Département a été pionnier en démontrant que l'on pouvait réduire les dépenses sans heurt et sans porter atteinte à la qualité du service public rendu à nos concitoyens. Cette exemplarité dans la gestion des finances publiques, qui a été saluée par deux fois dans les rapports annuels de la Cour des Comptes, accompagne aussi notre politique en matière de justice et d'équité sociale.

C'est à l'honneur de notre modèle de société que d'accompagner les plus fragiles, que de tendre la main à ceux qui sont au bord du chemin, à ceux qui ont mis un genou à terre, à ceux qu'un accident de la vie a fragilisés, blessés ou abimés. Mais c'est un devoir aussi que de lutter pour que chaque euro dépensé dans le cadre de ces missions le soit justement et pertinemment. C'est pour cela que nous avons fait de la lutte contre la fraude sociale un devoir en mettant en place en 2011 une brigade antifraude afin d'assurer l'indispensable équilibre entre droits et devoirs. Cette brigade nous a permis depuis d'économiser 39 M€ d'argent public.

Nous avons veillé aussi à ne pas augmenter les impôts. Au moment où nous allons examiner nos orientations budgétaires pour l'exercice 2018, nous pourrions même envisager, lors du vote du budget, une diminution de notre fiscalité. Ce sera à la prochaine assemblée de le décider. Aujourd'hui, notre situation et l'évolution des quatre derniers mois, dans l'attente aussi des montants qui seront attribués à nos collectivités en termes de dotations, nous autoriseraient à desserrer cet étai fiscal qui pèse sur nos concitoyens.

Cet étai – M. le Préfet, vous n'en portez naturellement aucune responsabilité –, nous l'avons senti de plus en plus fort. Nos concitoyens l'ont senti sur le plan fiscal. Pour notre part, nous l'avons senti dans la diminution des concours de l'État au profit de notre collectivité. Les responsabilités sont assez partagées dans cette situation par les différents gouvernements qui se sont succédés, quelles que soient les majorités. Depuis 2009, 1,5 milliard d'euros manquent au budget du Conseil départemental du fait du désengagement ou des prélèvements nouveaux de l'État. En 2017, notre dotation globale de fonctionnement sera inférieure de 88 M€ à son niveau de 2013. En 5 exercices budgétaires, il s'agit donc de 88 M€ de moins. C'est considérable. Ce n'est pas une marche, mais bien un escalier tout entier qu'il a fallu descendre. Nous pourrions ajouter les dotations de péréquation sur les

droits de mutation, créées avant 2012 et considérablement augmentées par le Gouvernement précédent. Nous pourrions évoquer l'affaiblissement des compensations des prestations que nous versons pour le compte de l'État. Je pense en particulier au RSA. Lors de sa création, il avait été prévu de compenser à l'euro près les allocations que nous versons. Aujourd'hui, la différence est installée à plus de 40 M€ entre le montant des allocations versées aux 25 000 allocataires du RSA et la dotation de compensation que nous recevons de l'État. Ces écarts n'ont cessé de se creuser et installent aujourd'hui une charge, ou en tous cas un manque à gagner de la part de l'État de 250 M€ pour l'exercice budgétaire 2018. C'est considérable. Cette somme cumulée s'élève à 1,5 milliard d'euros depuis 2009. Imaginons ce que nous aurions pu faire si nous avions pu conserver la libre administration de cette somme, sachant que cette libre administration est pourtant un principe constitutionnel. Cette situation, que nous avons dû gérer, s'est ajoutée à la gravité des conséquences de la crise financière que nous avons connue depuis 2009.

Évidemment, la gestion financière n'est pas une fin en soi. C'est un moyen et un préalable indispensable pour conduire toute politique. Sans bonne gestion, on ne peut rien faire. L'objectif n'est pas la bonne gestion, mais la bonne gestion au service de la satisfaction de l'intérêt général et de la recherche du bien commun. C'est la logique qui nous a guidés et qui doit continuer de nous guider. Nous voyons bien que les dépenses incontrôlées, l'explosion de la dette publique (2,2 milliards d'euros au niveau de l'État aujourd'hui), les promesses irresponsables parce qu'intenables, ont pour conséquence à très court terme l'instauration d'une pression fiscale pénalisante sur les collectivités comme sur les contribuables.

Au niveau du Département, nous avons su trouver les marges de manœuvre financières qui nous permettent de mener cette politique volontariste. Je ne me livrerai pas à un bilan exhaustif de ce que nous avons fait. Je vous ai remis un bilan de l'action que nous avons conduite ensemble dans cet hémicycle depuis le 18 décembre 2008. Je veux simplement mettre en exergue dans ce propos quelques éléments majeurs les plus saillants de ce bilan.

Tout d'abord, en matière de solidarités humaines, on doit juger une société à la façon dont elle traite les plus fragiles. N'oublions jamais que le Département est la collectivité qui a en charge le soutien aux plus fragiles. C'est une mission essentielle, majeure, exigeante. Dans bien des domaines, nous avons souhaité aller au-delà de nos compétences obligatoires. Au cours de ces 9 années, 2 308 nouveaux lits en établissements d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes ont été ouverts, et 408 places ont été créées dans les résidences autonomie, une politique plus récente qui est en train de connaître une forte montée en puissance. A travers le plan Seniors en action, nous avons offert un large éventail d'activités sportives, culturelles et ludiques à plus de 15 000 de nos séniors. Nous avons prévu pour l'année prochaine de démultiplier encore ces actions et d'y consacrer des moyens supplémentaires. Nous avons également œuvré pour faire tomber les barrières du handicap en créant 700 nouvelles places en établissements, en donnant les moyens à la MDPH de fonctionner, en offrant un accès spécifique à la culture et au sport pour les personnes à

mobilité réduite. Dire cela, c'est également souligner que, même si des efforts ont été accomplis, tellement reste à faire. C'est une frustration pour moi de n'avoir pas souvent pu répondre à l'attente des familles en recherche de places, de n'avoir pas toujours pu soulager l'inquiétude de personnes âgées ayant durant toute une vie pris en charge leur enfant handicapé et voyant le seuil de leur vie approcher sans savoir ce que va devenir leur enfant. C'est une frustration immense de voir que nous sommes contraints de financer des placements en Belgique pour plusieurs dizaines de personnes handicapées, alors que nous pourrions créer des établissements sur notre territoire, que les projets sont prêts et que les financements sont assurés, mais que l'ARS, c'est-à-dire le Gouvernement, les gouvernements, contingentent les dépenses liées au financement de la partie soins de ces établissements. C'est une erreur majeure qui conduit à des drames humains insupportables. Il faudra changer cette politique. Beaucoup d'avancées ont été faites avec les grandes lois sur le handicap, portées par Jacques CHIRAC ou Nicolas SARKOZY : la création de la MDPH, la mise en place d'un accompagnement scolaire très fort que nous avons soutenue au travers d'AVS financées par le Département, s'inscrivent dans ce cadre. Nous devons cependant aller beaucoup plus loin en la matière et ne pas oublier la détresse de ces familles.

Je veux dire aussi notre fierté d'avoir conduit une politique de santé publique exemplaire, inédite peut-être en France, en tous cas inédite par son ampleur et son niveau, au travers du soutien à la communauté scientifique, médicale, de recherche et de soins dans notre département via nos appels à projets : 205 projets de soins ou de recherche en matière de santé publique, notamment dans la lutte et la prévention des cancers, ont été soutenus par notre assemblée pour plus de 25 M€ d'aides. Je pense à ces centaines de réalisations et aux avancées qu'elles ont portées et suscitées en matière de progrès dans le traitement de pathologies extraordinairement graves.

Un de ces projets résume à lui seul cette politique : la création du synchrocyclotron à Nice qui traite les cancers, et en particulier les cancers pédiatriques, avec un traitement qui n'existait pas auparavant. Ce synchrocyclotron n'existe que dans une dizaine de sites au monde, et nous l'avons à Nice. J'ai la faiblesse de dire, en m'éloignant un peu de mon humilité habituelle, que s'il est là, c'est parce que nous l'avons voulu. Nous y avons apporté un financement de 5 M€, mais nous avons surtout débloqué l'autorisation de l'État. Xavier BERTRAND était alors Ministre de la Santé. Nous avons tenu une réunion dans mon bureau. Il avait une note de ses services indiquant qu'il fallait s'opposer à ce projet, mais il a balayé ces oppositions et il nous a donné cette autorisation. C'est sans doute une des réalisations les plus concrètes. Nous n'aurons jamais de doute sur l'utilité des euros que nous avons investis dans ce cadre, comme sur l'ensemble des projets qui ont permis des progrès considérables pour la santé de nos concitoyens.

Le Département a également pour mission la protection de l'enfance et des mineurs en danger. C'est peut-être la mission la plus difficile de notre collectivité, celle qui ne peut supporter aucune erreur. Se tromper dans une évaluation, mal mesurer une situation, c'est peut-être mettre en péril un enfant pour sa vie. Je remercie tous les services sociaux qui assurent cette mission exemplaire. Nous recevons aujourd'hui plus de 5 000 signalements et

informations préoccupantes. A partir de ces informations préoccupantes, c'est toute une chaîne qui se mobilise et s'active pour protéger ces enfants. Nous avons aussi assumé nos responsabilités en matière de mineurs isolés étrangers. La loi nous le demande, et je suis profondément républicain. En toutes circonstances, le respect des lois de la République est notre devise ultime. Nous avons respecté les lois de la République en la matière, même si je considère que cette responsabilité, qui est étroitement liée à la gestion des flux migratoires, devrait relever de l'État. Nous ne sommes pas dans le cadre d'une protection classique, et nous avons aujourd'hui dans nos foyers près de 300 mineurs isolés étrangers. C'est une charge et une responsabilité lourdes pour nos services. Cela a fragilisé la continuité de nos missions traditionnelles. Il a fallu s'y adapter. Le coût de cet accueil est de plus de 10 M€ pour notre collectivité. C'est une injustice profonde que de laisser à la charge d'un Département la gestion de cette politique. J'espère que cette injustice sera levée le plus rapidement possible.

Nous avons voulu aussi faire de l'éducation une priorité. Nous l'avons fait en parfaite coordination et dans le cadre d'une entente exemplaire avec l'Éducation nationale. Dans le domaine des collèges, nous avons répondu présents en investissant 245 M€, ce qui a permis notamment la construction de quatre nouveaux collèges, l'extension de deux autres, la réhabilitation complète de trois établissements. Nous avons investi massivement dans le plan sécurité des collèges, soit 6 M€, après l'attentat de Nice. C'était un devoir et une obligation morale. Nous avons aussi doté nos établissements d'équipements sportifs bénéficiant aux collégiens et associations des différentes communes. Ce sont ainsi dix gymnases qui ont été livrés. Un autre gymnase est en cours d'achèvement à Beaulieu.

Bien que cela ne soit pas une compétence obligatoire, nous sommes aussi intervenus très fortement en faveur de l'enseignement supérieur en construisant notamment le campus SophiaTech à Sophia-Antipolis, pour un investissement de 75 M€ et une réalisation en maîtrise d'ouvrage du Département. Je garde en mémoire le propos louangeur de Mme Frédérique VIDAL, aujourd'hui Ministre des Universités, lors de l'inauguration de ce campus. Elle avait indiqué que sans la volonté du Département, ce projet n'aurait jamais vu le jour. Ce projet était attendu depuis 20 ans, différé sans cesse de contrat de plan en contrat de plan, de non-respect des engagements pris en non-respect des engagements. Nous avons tenu la parole publique, et j'en suis extrêmement fier. Nous avons de la même façon soutenu le campus Saint-Jean d'Angély à Nice, l'installation de Sciences-Po Paris à Menton, la rénovation complète de l'EDHEC à Nice, ou encore celle de l'ancien CERAM devenu SKEMA à Sophia. Oui, nous avons voulu soutenir notre jeunesse, parce que la jeunesse est l'avenir de ce territoire et de ce département. C'est une porte ouverte sur le futur.

Nous avons aussi voulu soutenir notre jeunesse en permettant et en favorisant l'acquisition des valeurs citoyennes et républicaines. Nous croyons à la récompense et à la valorisation du mérite. Nous l'avons fait en soutenant nos collégiens et bacheliers ayant obtenu une mention très bien, mais aussi nos apprentis, qui sont tout aussi brillants que les autres, malgré la formule assez malheureuse d'un grand chef d'entreprise français hier. Ce pari sur l'avenir au travers de la jeunesse est essentiel.

Vous le savez, notre département est confronté à des contraintes géographiques, naturelles, climatiques, urbanistiques, qui rendent les déplacements plus complexes que partout ailleurs en France. Nous avons l'obligation d'en tenir compte pour investir sans cesse et offrir à ceux qui nous font l'honneur de résider dans les Alpes-Maritimes ou aux touristes, un réseau de transport pratique, performant, écologique, accessible. Entre 2009 et 2017, nous avons investi 690 M€ au titre de la modernisation et de l'entretien du réseau routier. Nous avons réalisé de grands projets : la pénétrante de la Siagne, la RD35 bis, le raccordement de l'autoroute A8 à la 202 bis, la fin du désenclavement de la zone Carros-Le Broc avec la dernière partie de la 202 bis, etc. Jusqu'en 2011, nous avons assumé cette responsabilité sur tout le territoire du département. Aujourd'hui, la Métropole l'assume sur son territoire, mais nous versons toujours 28 M€ par an à la Métropole pour financer les projets routiers dans le cadre de la dotation de désormais 60 M€ qui est transférée chaque année à la Métropole, de par les lois qui ont régi ce transfert et de par les décisions qui avaient été prises par la commission locale de transfert des charges.

Nous avons également toujours soutenu financièrement les grands projets de transport en commun collectif : le bus à haut niveau de service, entre Antibes et Sophia ; la ligne en site propre bus, entre Cannes et Mandelieu ; les lignes 1, 2 et désormais 3, du tramway à Nice, 50 M€ pour la ligne 2 du tramway à Nice, et je vous proposerai dans quelques instants de voter le financement de la ligne 3 du tramway de Nice, qui parachèvera ce bouclage tellement important.

Au-delà de ses contraintes géographiques, notre département est également confronté à des aléas et des risques naturels très importants. Nous avons toujours souhaité rechercher des réponses concrètes pour y faire face. La prévention des inondations s'inscrit ainsi au cœur de nos préoccupations aux côtés des autres collectivités et en lien très étroit avec l'État. Nous avons eu l'honneur de créer le premier syndicat mixte, le premier établissement public de bassin pour coordonner toutes les politiques en matière d'inondation. M. le Préfet, vous avez souligné le progrès considérable de la création du SMIAGE. J'espère que cette structure essentielle sera préservée, quelles que soient les considérations un peu égoïstes des uns et des autres. Pour favoriser la création de ce syndicat, le Département a souhaité engager dès la première année 10 M€ de crédits. Des travaux extrêmement importants sont en cours. Je pense notamment à la protection de Saint-Laurent-du-Var qui était différée depuis 20 ans et que j'ai voulu porter à son terme. Je pense au chantier de création des digues, entre Colomars et Castagniers, dont le chantier vient de démarrer. Ces chantiers s'inscrivent dans la démarche du SMIAGE. Nous allons aller plus vite, plus loin, plus fort dans la protection de nos populations, même si beaucoup a déjà été fait et que nous n'écrivons pas sur une page blanche. Et l'État aussi a assumé ses responsabilités, en termes de PPRI, en la matière, plus vite et plus loin que d'autres départements.

Nous avons également veillé à maintenir l'attractivité naturelle de notre département avec la création de 8 parcs naturels départementaux, offrant ainsi un ensemble de 19 parcs naturels départementaux, 4 500 hectares protégés, 2,5 millions de visiteurs, un service des parcs remarquable et de grande qualité.

En matière de soutien aux grands événements sportifs et culturels, nous avons également été toujours présents. La culture, avec les Estivales, « C'est pas classique ! » et les grands festivals des communes que nous avons soutenus. C'est notre première richesse. La Côte d'Azur sans la culture ne serait pas ce qu'elle est, terre de création et d'inspiration pour les musiciens, les peintres et les écrivains. Nous avons ce devoir, cette exigence, de maintenir au plus haut cette politique. Nous avons inauguré un remarquable espace culturel : la galerie Lympia sur le port de Nice, qui accueille en ce moment la grande exposition Giacometti. Nous avons le musée des Arts asiatiques, le musée des Merveilles à Tende, nous soutenons plus de 600 associations culturelles. C'est cela l'engagement du quotidien. Nous avons également témoigné de cet engagement au niveau du sport, pour les petits et les grands événements.

Cette attractivité se base aussi sur nos entreprises, nos artisans, nos commerçants et nos agriculteurs. Nous vous avons soutenus activement, y compris dans les difficultés. Nous avons favorisé l'installation de jeunes agriculteurs, l'apprentissage et la transmission des entreprises artisanales. L'attractivité consiste aussi à offrir un logement à chaque citoyen de ce département. Comme les déplacements, nous savons que cela reste un point noir dans notre département. 7 000 logements nouveaux pour actifs ont été construits grâce au Département. Cela doit se faire dans l'équilibre territorial. M. le Préfet, la loi SRU ne doit pas être aveugle et frapper les communes qui ne peuvent pas construire avec une seule logique financière. Elle doit préserver nos espaces. Il existe des solutions moins brutales, et la loi devra revenir sur la force brutale de certaines dispositions.

Il y a aussi l'exigence d'avoir demain une politique d'urbanisme commercial plus rationnelle. Nous ne pouvons plus aller dans cette surenchère qui a vu au cours des cinq dernières années plusieurs centaines de milliers de mètres carrés commerciaux créés dans notre département. Il faut aujourd'hui y mettre un terme. Certains, et notamment le maire de Cannes, ont tiré la sonnette d'alarme. Je sais que vous partagez cette préoccupation M. le Préfet. Il en va de l'équilibre de nos cœurs de villes, de l'avenir de nos petits commerçants et artisans qui font la richesse d'une ville. Une ville sans commerces est une ville morte. Nous ne pouvons nous résoudre à l'accumulation de grandes surfaces à la périphérie des villes. Ce serait une faute majeure et lourde, et je m'opposerai toujours à toute politique qui fragiliserait nos cœurs de villes. Nos villes ne doivent pas devenir ce qu'est devenue Marseille, avec la création de Plan de Campagne. Regardez ce qui se passe autour de la gare Saint-Charles, de la Canebière, de l'avenue de la République à Marseille. Il s'agissait des quartiers historiques de cette ville, et ils ont été détruits suite à la fermeture des commerces. Prenons garde d'éviter une telle évolution. C'est un enjeu essentiel, majeur, et nous devons le porter aujourd'hui avec force. J'en ferai une priorité personnelle.

J'ai évoqué en introduction l'importance que j'accorde à la cellule communale. C'est la cellule de base de notre République et de notre démocratie. J'ai veillé personnellement au cours de ces années à ce que le Département reste le premier partenaire des communes. Depuis 2009, ce sont plus de 6 000 projets communaux, portés par les communes et les EPCI, qui ont été financés par le Département, pour un montant de plus de 537 M€. 4 000 de ces

projets étaient issus de communes rurales. C'est cela la solidarité territoriale. Ce sont des engagements concrets, et non des promesses de tribune. Aucun maire ne peut dire qu'il a trouvé dans le Département un partenaire injuste ou faisant des choix en fonction d'autres critères que celui de l'intérêt général. Chaque maire a trouvé dans le Département un partenaire qui a toujours été à ses côtés pour porter les projets d'intérêt général. Derrière ces chiffres se cachent autant d'équipements publics qui bénéficient à nos concitoyens dans leur vie quotidienne. Il n'y a pas de petit ou grand dossier. La construction du grand stade de Nice ou celle de l'Azur Arena à Antibes sont aussi importantes que l'aménagement du fort Casal à Colomars ou que le stade de Blausasc. Les musées Cocteau à Menton, Bonnard au Cannet, le musée de la parfumerie de Grasse, comptent autant que la salle de spectacle de Mougins, que l'écomusée de Saorge, que celui des papillons à Tourrette-Levens. Le réseau d'assainissement d'Isola ou d'Aiglun a autant son importance dans le département que le centre de valorisation organique du Broc que nous avons créé et qui permet de traiter aujourd'hui 50 000 tonnes de déchets. Le Palais des Festivals de Cannes, lieu de la plus grande manifestation culturelle au monde, phare et vitrine de notre département, est essentiel et capital pour notre économie, comme l'est la médiathèque de Saint-Vallier pour le développement de cette commune. Tous ces projets sont essentiels et capitaux pour leurs maires et leurs habitants. Tous sont importants car ils permettent de donner du travail à nos entreprises tout au long de l'année et ainsi de créer de l'emploi et de la richesse.

Nous avons souhaité également mieux protéger nos concitoyens. La France est en guerre, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de nos frontières. La mobilisation de tous les acteurs publics est indispensable, et bien-sûr ceux de l'Etat. C'est sa mission première : protéger nos concitoyens. Nos militaires, policiers, gendarmes et sapeurs-pompiers le font avec l'exemplarité que nous leur connaissons. Je veux leur en dire ma reconnaissance. C'est aussi le rôle des collectivités que de prendre leur part à cet effort national pour mieux protéger nos concitoyens. Nous l'avons fait en poursuivant le plan sécurité, puisque huit brigades de gendarmerie ont été créées par le Département. Nous avons soutenu nos unités locales de police et de gendarmerie dans l'acquisition de matériels techniques et scientifiques pour 700 000 €. Nous avons surtout, parce que c'est notre compétence, soutenu et financé nos sapeurs-pompiers. Cette belle et grande famille regroupe presque 5 000 personnes : volontaires, professionnels, personnels administratifs. Nous avons amplifié nos efforts en la matière, avec aujourd'hui un budget important de 75 M€ qui permet de doter nos pompiers professionnels et volontaires de casernes rénovées, d'équipements modernes, pour exercer cette exigeante et courageuse mission. La sécurité, j'ai coutume de le dire, est la première des libertés. Elle a un coût pour la collectivité, mais elle ne doit pas avoir de prix, car ce prix est celui de la liberté.

Voilà à grands traits ce bilan que je pouvais dresser de ces presque 9 années de mandat. Demain, Monsieur le Préfet, je vous remettrai ma démission de Président du Département. Dans deux semaines, un nouveau président sera élu. Il prendra en responsabilité un Département en ordre de marche, aux finances assainies, prêt à affronter et relever les défis de l'avenir. Ces défis, nous ne les connaissons pas tous. Lors de mon élection en 2008, j'ai eu dans les premières semaines de mon mandat à affronter successivement des chutes de neige

record, avec des avalanches centennales dans la vallée de la Tinée notamment, la fermeture pendant plusieurs mois de la route entre Moulinet et Sospel, puis une crise financière et immobilière d'une ampleur inédite qui a vu l'effondrement des droits de mutation (110 M€ de moins en 2009), des désordres dans les structures bâtimementaires du centre administratif qui nous avaient conduits à devoir évacuer 1 000 fonctionnaires de l'État et du Département en trois semaines. J'avais l'impression d'être un peu porteur de mauvaises nouvelles, et je souhaite à mon successeur de débiter son mandat sous de meilleurs auspices...

Ce successeur, je souhaite que ce soit Charles-Ange GINESY, premier Vice-président de notre assemblée. Notre majorité s'est réunie hier soir et lui a témoigné un soutien massif. C'est légitime. Comment ne pas soutenir la candidature de celui qui à mes côtés a incarné ces politiques ? Merci à Charles-Ange GINESY de son engagement. Nous partageons depuis 30 ans une amitié solide. Il sait mon amitié, et je sais sa loyauté. Nous avons depuis 10 ans travaillé presque tous les jours ensemble, à l'Assemblée nationale, où nous avons des bureaux limitrophes, et au Département. Je sais qu'il sera un garant vigilant de l'équité des territoires, comme l'a été son père, le sénateur Charles GINESY, pour lequel je veux avoir une pensée et qui a inspiré beaucoup des politiques que nous avons poursuivies, notamment celles en faveur de la montagne. C'est lui qui a créé les syndicats mixtes qui ont sauvé nos stations de sports d'hiver. Ne l'oublions pas. Charles-Ange, je sais que tu apporteras ta propre expérience, ta vision, pour notre département qui devra continuer à avancer et à progresser. Le temps n'est pas encore venu de former des vœux pour ce mandat, puisque ce sera à vous d'en décider le 15 septembre prochain, mais d'ores et déjà, je veux dire à Charles-Ange GINESY tout mon soutien dans les choix qu'il sera amené à faire.

Au printemps dernier, j'ai fait le choix de me représenter aux élections législatives pour siéger à l'Assemblée nationale de notre pays. Ce choix a été difficile tant j'ai aimé l'exercice de ce mandat départemental qui nous met en prise directe avec l'action politique et publique au sens noble du terme. Ce choix s'est imposé à moi au nom de la conception qui est la mienne de la vie politique et de l'engagement public. J'ai des valeurs, elles n'ont jamais changé. J'ai des principes, ils n'ont jamais changé. J'ai des convictions, elles n'ont jamais changé. Ce sont celles d'un homme de droite. Je l'assume, et je ne m'en excuserai jamais. Je n'en ai pas honte. Au contraire, j'en suis fier.

Je ne pratique pas les circonvolutions politiciennes corrélées aux vents médiatiques et aux courbes des sondages. « Être dans le vent, c'est avoir le destin d'une feuille morte », disait Jacques CHIRAC. Au nom de ces valeurs que je continuerai à défendre à l'Assemblée Nationale comme dans cet hémicycle, au nom de ces valeurs que j'ai défendues depuis 10 ans, je ne me voyais pas désertier ce combat dans ma circonscription. Ce combat fut difficile, le plus difficile de toute ma vie publique. Il fut âpre. Les attaques de mes adversaires, je les connaissais, elles font partie du débat politique classique, et elles ont été somme toute très respectueuses de la démocratie. Les coups bas de certains de mes amis politiques locaux et nationaux étaient plus inattendus. Les électeurs de la première circonscription, cette circonscription du cœur de Nice, ne m'ont pas fait défaut. Ils ont été fidèles et ont démontré que les racines de notre histoire commune, de notre identité commune, étaient plus fortes que

les circonstances et modes du moment. Merci à eux. Au premier comme au second tour, ils m'ont renouvelé leur confiance dans un contexte national et municipal extraordinairement défavorable pour les idées que je défendais. Cette confiance m'honore et me confie des responsabilités pour l'avenir.

Voilà bientôt neuf ans que j'ai l'honneur de présider cette assemblée départementale. Cet honneur, je le dois d'abord aux habitants de Saint-Martin-Vésubie, mon village, là où se trouvent mes racines familiales. A trois reprises, ils m'ont choisi comme conseiller général, et la première fois avec près de 80 % au premier tour. Sans eux, je ne serais pas là aujourd'hui. Voilà deux ans et demi que les limites des cantons ont été bouleversées, rompant bien souvent ce lien ancestral entre l'élu et le territoire. Mais j'ai retrouvé cette même confiance dans un territoire beaucoup plus vaste, auprès des 28 communes du nouveau canton de Tournette-Levens.

Au cours de ces neuf années de mandat, avec chacune et chacun d'entre vous, ou avec vos prédécesseurs, nous avons fait de la confiance un préalable pour préparer sereinement l'avenir. Certains d'entre vous étaient à mes côtés dès 2008. D'autres nous ont rejoints en 2011, 2015, ou plus récemment encore. Soyez sincèrement remerciés pour votre confiance et votre loyauté. Je le dis à mes amis de la majorité, mais aussi, avec beaucoup de respect, aux membres de l'opposition, ceux d'aujourd'hui comme ceux d'hier. Nous avons toujours travaillé sereinement, dans le respect et dans l'écoute mutuelle, loin des postures politiciennes et des caricatures que la vie publique dessine parfois. Cela ne signifie pas que nous ayons renié nos convictions, bien au contraire. Les engagements que nous avons pris en 2008, 2011 et 2015 ont été tenus et respectés. C'est ce respect qui inspire la confiance et fonde la crédibilité de la parole publique. C'est ce respect qui permet aux Alpes-Maritimes de se développer, d'innover, de créer et d'inventer. Au cours de ces années, tous ensemble, nous avons fait des Alpes-Maritimes une collectivité qui a su s'adapter aux nouvelles comme aux anciennes menaces. Nous avons œuvré pour continuer à investir au service des territoires dans nos équipements collectifs, et nous avons œuvré pour soulager les détresses.

Pour conclure, je veux dire à chacune et chacun d'entre vous, que je suis toujours amoureux de notre département, de nos paysages, de notre terre, de notre culture, de notre art de vivre, de notre identité, de nos quartiers, et particulièrement de nos quartiers populaires qui ont une histoire et une âme. C'est fort de ces valeurs que nous avons en partage que nous avons bâti sereinement pour l'avenir, sans jamais oublier nos racines et nos traditions. C'est cet engagement pour notre territoire et ceux qui y vivent qui continuera à m'animer pour l'avenir, aux responsabilités qui seront les miennes, ici et dans d'autres assemblées. Merci du fond du cœur mes chers collègues. Vive les Alpes-Maritimes et vive la France !

Y a-t-il des demandes de parole ? Mme GOURDON.

**Mme GOURDON**.- Nous souhaitons dire quelques mots pour ce jour inédit que nous vivons aujourd'hui. Ce sera une intervention à deux voix. Nous respecterons ainsi le principe de parité qui prévaut maintenant dans ce conseil. Je tiens à le rappeler puisque c'est un profond changement.

C'est un jour inédit que nous vivons aujourd'hui. Le Président du Conseil va quitter ses fonctions en dehors d'une élection. C'est la règle du non-cumul des mandats qui s'applique ici. Je ne vais pas commenter votre bilan, mais j'en soulignerai le caractère profondément volontariste.

J'aimerais dire quelques mots plus personnels qui expriment le fond de ma pensée. J'ai été élue en mars 2008, dans le canton de Mougins-Le Cannet-Mouans-Sartoux, le plus gros canton du département, 46 000 habitants, canton politiquement opposé à mon engagement personnel. C'était une victoire hautement improbable. C'était sous la présidence de Christian ESTROSI. N'y voyez aucun lien. C'est en fin d'année 2008, en décembre, que vous avez été élu Président du Conseil général. Ce que j'ai constaté d'abord, c'est que les conseils duraient moins longtemps. Plus synthétiques, plus concis, avec cependant de belles réunions et séances de travail.

J'aimerais vous rappeler que le premier mot que j'ai prononcé lors de ma réélection, en 2015, était le mot « constructif ». Je sais, M. le Président, que c'est un mot que vous n'appréciez pas beaucoup ces temps-ci. Pourtant, en ce qui nous concerne, c'est bien ce qui a prévalu dans la façon de concevoir notre travail de conseillers départementaux au sein de cet hémicycle. Être constructif ne veut pas dire perdre ses convictions, ou faire des concessions. Ce n'est pas ainsi que nous l'entendons, et ce n'est pas ainsi que nous l'avons mis en pratique.

Sous votre présidence, et vous l'avez souligné, nous avons pu nous exprimer librement, sans contrainte de temps, sur toutes les questions qui nous importaient. Nous vous en savons gré, c'est une attitude parfaitement courtoise, républicaine et d'ouverture. Nous avons été d'accord sur une grande partie des dossiers, dans la mesure où ces dossiers étaient construits dans l'intérêt général des populations et des collectivités. C'est ainsi que nous avons voté la plupart des rapports d'investissement qui nous ont été proposés dans la mesure où ils correspondaient aux besoins : collèges, éducation, routes, points noirs à résorber, transports. Évidemment, nous étions d'accord.

En revanche, il y a eu un certain nombre de rapports, plus politiques, où nous avons exprimé notre désaccord. Ces rapports concernaient en général le domaine social, et plus précisément la gestion des aides sociales, notamment les questions relatives au RSA, à votre façon de vouloir considérer une partie de la population bénéficiaire qui selon vous pouvait toujours avoir l'intention de frauder. Nous nous sommes élevés contre cette façon de stigmatiser des gens dans la difficulté, et qui se voyaient de surcroît soupçonnés de vouloir profiter des allocations. Vous avez mis en place un dispositif, une brigade comme vous l'avez dit, pour traquer les fraudeurs. Nous sommes complètement d'accord sur la nécessité de lutter contre la fraude, mais pas au prix de la stigmatisation de trop nombreuses personnes. Des milliers de suspensions ou de radiations chaque année, c'est considérable.

Nous nous sommes inquiétés également de la diminution conséquente de certains effectifs du Département, diminution importante qui pourrait mettre en cause à terme le bon fonctionnement des services. Il était sans doute nécessaire de faire un toilettage, parce qu'il y

avait peut-être trop de personnel à certains endroits. Mais une fois cela fait, il faut que les services continuent de fonctionner dans de bonnes conditions.

Nous avons souligné aussi au fil des années une baisse importante des budgets dans la politique des personnes âgées. Ainsi, en 2009, sur la foi des comptes administratifs, 174 M€ de dépenses ont été réalisées pour les personnes âgées, contre 143 M€ en 2016. Cela représente une baisse assez conséquente. Nous n'imaginons pas pourtant que le nombre de personnes âgées bénéficiaires ait baissé dans notre département. Cela reflète tout simplement notre différence de vue sur la nécessité des aides sociales aux personnes qui en ont le plus besoin.

Nous avons été en complet désaccord aussi lors de la création de la Métropole niçoise, en 2011. Je me souviens de réunions très animées lors des CDCI à la préfecture, où nous étions quelques-uns à défendre les communes et la liberté des communes de se rassembler dans l'intercommunalité de leur choix. Je me souviens de la séance, dans cet hémicycle, au cours de laquelle j'ai émis l'idée que cette Métropole niçoise pourrait un jour absorber le Département. Nous avons donc voté contre.

En revanche, nous avons soutenu totalement le plan collèges qui arrive à son terme. En tant que conseillère générale du canton de Mougins à l'époque, je suis revenue de nombreuses fois sur la nécessité et l'urgence de reconstruire le collège des Campelières, dernier collège Pailleron du département. C'est maintenant inscrit dans les budgets, au bout de tant d'années, et j'espère que cela se fera bientôt. Avec mon collègue Jean-Raymond VINCIGUERRA, nous avons milité, aux côtés des parents d'élèves et des élus de la vallée la Siagne, pendant plusieurs années pour la création du collège de Pégomas. C'est chose faite aujourd'hui, vous l'avez programmé, il sera livré en 2018, et nous nous en réjouissons pour les enfants de la vallée de la Siagne. J'ai sollicité, pour le collège de la chânaie à Mouans-Sartoux, un certain nombre d'améliorations, comme la création de la pièce verte, belle cour de récréation pour les élèves le midi. Vous avez accordé également la réfection de l'œuvre de Philippe RAMETTE, dans cette même pièce verte, qui permet un projet pédagogique artistique de grande qualité associant tous les élèves du collège. C'est ce que nous appelons travailler de façon constructive, dans le sens de l'intérêt de chacun.

Sur notre canton Grasse-sud-Mouans-Sartoux, nous avons proposé et obtenu des aménagements routiers, comme l'aménagement de la route départementale 404 reliant Mouans-Sartoux à Plascassier. Mon collègue M. VINCIGUERRA a proposé la sécurisation des abords du collège Canteperdrix à Grasse, travaux qui ont été réalisés en bonne concertation avec la ville. Sur proposition de la ville de Mouans-Sartoux, le Département a construit un des premiers parkings de covoiturage sur la pénétrante Cannes-Grasse, fort apprécié de la population. Concernant la pénétrante Cannes-Grasse, voie structurante de l'ouest du département et de notre canton, nous avons participé à la réflexion et aux aménagements successifs, bretelles et accès divers. Aujourd'hui, la bretelle de la Paoute, souvent appelée l'Arlésienne, est enfin programmée et budgétée. Nous en sommes vraiment ravis. Cela va soulager de façon considérable à la fois la ville de Mouans-Sartoux et le sud de

Grasse. C'est un travail en concertation avec les maires, avec le Département et ses conseillers départementaux, qui permet d'arriver à ce résultat.

Je souligne également que nous avons pu travailler de manière très correcte et en confiance avec l'ensemble de vos services. C'est très important. Nous les remercions ici. Vous avez soutenu tout au long de ces années les projets des communes, petites et grandes, développé une politique culturelle propre au département, notamment avec les Estivales, et en soutenant les institutions et manifestations culturelles communales et associatives. Vous savez que j'y suis particulièrement sensible, étant adjointe à la culture à Mouans-Sartoux.

Vous avez maintenu l'activité dans les zones rurales, et soutenu les agriculteurs. Je me suis personnellement engagée pour défendre dans cet hémicycle l'idée de l'agriculture bio, de son développement, du soutien que nous pouvons lui apporter. J'ai ainsi proposé à de nombreuses reprises que nous introduisions dans le menu de nos collégiens des produits bio et locaux. C'est une chose qui avance dans pas mal de collèges aujourd'hui. Aujourd'hui, le Département va apporter son aide financière à la création de la Maison de l'éducation à l'alimentation durable de Mouans-Sartoux. Cela permettra de partager avec les autres collectivités le savoir-faire que nous avons acquis dans ce domaine avec notre régie agricole qui produit 100 % des légumes consommés dans nos cantines bio. Un diplôme universitaire apportera aussi une formation dans ce domaine.

J'ai le sentiment d'avoir été entendue sur ce point, notamment dans la rédaction de la charte « 06 à table », plateforme de producteurs locaux. C'est une belle initiative de la chambre d'agriculture, soutenue par le Département. J'ai vu dans le document d'orientations budgétaires pour 2017 que le terme bio apparaissait, pour la première fois me semble-t-il. Cela vous paraîtra anecdotique, mais j'en suis heureuse parce que je pense profondément que c'est en partie l'avenir de l'agriculture de notre département qui se joue ici. Notre département possède des terres encore peu ou pas polluées. C'est une chance.

Je finirai par une anecdote qui me fait sourire aujourd'hui. L'une de mes premières interventions dans l'hémicycle a été à propos des économies d'éclairage sur les routes départementales, en 2009. Je demandais alors que l'on supprime des points lumineux sur la RD 409. Il y en avait un nombre pléthorique, et c'était éclairé en permanence, éliminant l'obscurité nocturne nécessaire aux plantes et aux animaux. Certains conseillers avaient souri, plaisantant sur un futur éclairage aux lucioles. C'était avant. Aujourd'hui, les réverbères inutiles ont été supprimés, l'éclairage réduit la nuit, le côté jardin protégé. Depuis, notre assemblée a mis en œuvre une politique d'économie de l'éclairage et des deniers publics. Je pense que les choses évoluent dans le bon sens.

Ce ne sont que quelques exemples que j'ai cueillis au fil des neuf années écoulées sous votre présidence. Ils montrent que nous pouvons travailler ensemble, apporter des idées nouvelles, pour aboutir à des projets utiles à la population. Les dissensions qui ont pu nous opposer étaient de nature plus politique, lorsque vous-même faisiez un cheval de bataille, que j'ai estimé exacerber parfois, de certaines questions sensibles, comme les allocations sociales, le RSA, l'aide aux jeunes en difficulté et autres sujets sensibles.

Du côté politique, je pense que nous garderons les mêmes positions de part et d'autre, nos convictions n'ayant pas changé, ni pour vous, ni pour nous. Votre majorité a désigné officiellement hier soir le candidat à votre succession, Charles Ange GINESY, que nous estimons beaucoup. Nous travaillerons dans le même esprit, dans le respect de nos convictions.

Pour conclure, je dirai que si politiquement nous sommes très éloignés, grâce à cette volonté commune de construire l'avenir de nos territoires, de nos communes et du département, nous avons pu trouver des terrains d'entente, dans l'objectif partagé de l'intérêt général. Nous entendons poursuivre ainsi. Merci mes chers collègues.

**M. Le Président.**- M. VINCIGUERRA.

**M. VINCIGUERRA.**- Merci M. Le Président. Sur votre bilan, je répondrai lors du débat d'orientations budgétaires. J'essaierai de conserver à la fois le respect pour la fonction que vous incarnez et, pour l'homme que je connais, l'estime que j'ai plusieurs fois affirmée ici.

Mais nous sommes dans le domaine du politique. Pour l'instant, pour faire suite à l'intervention de Marie-Louise GOURDON, je voudrais ajouter brièvement ce qu'a été mon vécu d' élu local « constructif », apparemment piégé sur un territoire géré par un maire de droite et où j'étais l' élu départemental de gauche, noyé dans une assemblée départementale très clairement de droite.

Si des constructions communes ont pu être menées localement c'est que, malgré nos différences, j'ai toujours cherché le dialogue avec le maire de ma ville. Dialogue parfois difficile avec Jean-Pierre LELEUX, bien plus aisé avec Jérôme VIAUD. Grâce à ce dialogue, des consensus ont pu faire émerger plus aisément des dossiers et des réalisations comme la pénétrante Cannes-Grasse et ses récents aménagements, ou ceux à venir, comme sa finition. Dans ce cadre, lors de l'enquête publique, quatre associations sur cinq ont émis des dires favorables à l'achèvement de ladite pénétrante. C'est le résultat d'une action longue de contacts et d'échanges avec le milieu associatif que j'ai menée, sans bruit excessif pendant 20 ans, et malgré certains sarcasmes. J'en suis assez fier, comme je suis fier d'avoir mené avec des élus de tout bord une bagarre contre le projet d'incinérateur de Grasse. Parmi ces maires de tout bord il y avait celui d'Auribeau-sur-Siagne dont je veux saluer le comportement constamment républicain.

Et puis il y a eu des réalisations moins capitales, plus quotidiennes, comme des travaux dans nos collèges ou à leurs abords, des aménagements de routes, des règlements d'urbanisme... Ces échanges entre élus différents ont eu pour toile de fond la volonté commune d'apporter à la population de notre ville les aménagements dont elle avait besoin. Il est donc possible que des élus très différents s'entendent pour le bien commun, parfois, souvent même, en oubliant leur ego. Il y a une leçon à cela. Je vous suggère de vous inspirer de cette démarche au niveau du Département. L'enjeu c'est le service de la population des Alpes-Maritimes. L'enjeu, ça ne peut pas être, ici, des oppositions de personnes, le refus du partage du pouvoir, l'exacerbation d'une mésentente politique nationale, au détriment

finalement des intérêts de notre département et de ses habitants. Je n'ai pas à lancer un appel à l'union de la majorité, mais quelque part, faites votre examen de conscience. Je vous remercie.

**M. Le Président.**- M. TUJAGUE.

**M. TUJAGUE.**- M. Le Président, après avoir assuré pendant un peu plus de huit ans la présidence de cette assemblée avec une autorité, une connaissance des dossiers et une compétence que nous vous reconnaissons, vous faites le choix de quitter cette très importante responsabilité en raison des obligations que vous avez évoquées. C'est un choix qui vous appartient. Il aurait pu être différent. Nous en prenons acte.

Vous avez naturellement saisi cette occasion pour faire un bilan de cette présidence, mais aussi pour définir, à travers le document d'orientations budgétaires 2018, très précoce par rapport aux années précédentes, la ligne de conduite que devra suivre celui qui vous succèdera. Tout indique que cette ligne politique sera, chers collègues de la majorité, celle que vous avez suivie tout au long de la présidence d'Eric CIOTTI. Les interventions de notre groupe, notamment lors des débats d'orientations budgétaires, du vote des budgets prévisionnels et des comptes administratifs, nous ont permis de vous donner à de multiples reprises notre sentiment sur ces choix, de façon critique mais également constructive.

En vous inscrivant au niveau départemental dans la logique des politiques libérales mises en œuvre par les majorités qui se sont succédées à la direction du pays, qu'il s'agisse de celle de François HOLLANDE ou de celle de Nicolas SARKOZY, vous avez marqué du sceau de l'austérité l'action conduite pendant huit ans dans notre collectivité – vous parlez plutôt de rigueur budgétaire –, une austérité résultant de la diminution continue des dotations de l'État et de transferts de charges non compensés financièrement que vous avez régulièrement relevés sans jamais vraiment les condamner. Austérité aussi que vous avez toujours accompagnée par une gestion comptable, centrée sur l'objectif de réduction de la dépense publique. C'est votre choix politique.

Cette réduction s'est traduite par une atteinte aux conditions d'emploi et de rémunération de nos agents, et par une forte diminution de leur nombre qui, qu'on le veuille ou non, diminue nos capacités d'intervention. Elle affecte nos principales compétences, celle de l'action sociale intéressant la jeunesse, les personnes âgées, le handicap, mais aussi celle des collèges ou encore celle des infrastructures routières. Elle a conduit, dans notre département comme dans l'ensemble du pays, à l'affaiblissement des services publics et à la baisse des investissements sans jamais favoriser la moindre relance économique, ni contribuer au recul du chômage. C'est une politique que nous combattons parce qu'elle ne profite qu'aux plus favorisés, en premier lieu aux actionnaires des entreprises du CAC 40 dont les dividendes ont encore progressé de façon indécente au détriment de l'investissement et de la revalorisation des salaires.

On s'entête, malgré tout, à poursuivre ce qui ne marche pas pour la majorité des Français. Le document d'orientations budgétaires que nous examinerons tout à l'heure s'inscrit

clairement dans la continuation de cette politique qui est aussi le choix du nouveau Président de la République, quoi que vous puissiez en dire, avec des mesures au niveau national qui favorisent les nantis, telle la diminution de 3 milliards d'euros de l'impôt sur la fortune, ou le maintien du CICE (*crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi*) en changeant juste son appellation. Parallèlement, le plus grand nombre sera frappé par l'augmentation de la CSG, la diminution des APL, la précarisation de l'emploi résultant de la bien mal nommée « loi travail », ou encore par la suppression des emplois aidés alors qu'ils constituent souvent une passerelle pour l'emploi, sans compter que sans eux, de nombreuses associations ou collectivités, et même certains de nos services auront des difficultés à fonctionner, voire même à continuer d'exister.

Avec, aussi, dans la continuité des précédentes majorités, l'annonce de la baisse des dotations aux collectivités de 13 milliards d'euros supplémentaires en cinq ans. Avec des transferts de compétences imposés des communes aux intercommunalités et du Département à la Région ou à la Métropole et, nouveauté particulièrement inquiétante, le projet annoncé par M. MACRON, lors de la campagne électorale, de dissoudre les communes et le Département dans les Métropoles quand elles existent, comme c'est le cas dans les Alpes-Maritimes, à l'exemple de ce qu'a réalisé l'actuel Ministre de l'Intérieur dans son département du Rhône.

Ce sont des transformations dont on nous dit qu'elles ne pourront se faire que si les élus les décident en toute liberté mais qui, en réalité, sont contraintes par des pénalités financières si elles ne sont pas mises en œuvre. A un moment où nos concitoyens sont dans l'attente de plus de services publics et de plus de proximité, nous pensons que ce n'est pas dans cette direction qu'il faut s'orienter.

Comme malgré nos différences nous sommes nombreux dans cette assemblée à partager ce sentiment, comme vos propos introductifs l'ont clairement montré, nous vous proposons de l'affirmer par une motion que nous pourrions adopter lors de notre prochaine session et surtout en prenant, avec les maires et leur association départementale, toutes les initiatives visant à conserver aux communes les missions et les moyens d'assurer leur rôle d'échelon de base de l'organisation de notre République, et à préserver le Département en tant que collectivité des solidarités humaine et territoriale, premier partenaire des communes et de leurs intercommunalités. Même en souffrant de la politique d'austérité qui lui est imposée, notre collectivité reste, dans les Alpes-Maritimes, un acteur incontournable du développement de nos territoires, de nos villes et de nos villages. Vous l'avez également souligné, et nous partageons complètement ce point de vue.

Avec le SDIS, Force 06 et aujourd'hui le SMIAGE, notre collectivité est au cœur du dispositif de prévention et de lutte contre les principaux risques naturels auxquels nous sommes exposés. Bien que ne relevant pas de ses compétences obligatoires, les politiques de soutien au logement, à l'enseignement supérieur, à la santé, à la culture, aux activités sportives, à l'agriculture, et à la vie associative sont utiles et appréciées. Elles doivent être conservées. Cela ne se fera pas tout seul.

Nous apprécions qu'au cours de vos huit années de présidence, vous ayez veillé à ce que ces interventions soient, pour l'essentiel, préservées, malgré la politique d'austérité mise en œuvre, et à ce que la répartition des aides entre les cantons soit équitable.

Nous remercions, une fois encore, les services de leur grande compétence et de leur disponibilité en souhaitant, qu'au-delà de nos différences qui persisteront, la nouvelle présidence maintienne la qualité des rapports que nous avons entretenus avec le Président que vous avez été au cours de ces huit années, ce dont nous ne doutons pas connaissant à présent le nom de votre probable successeur.

En souhaitant, aussi, permettez que nous n'oublions pas nos cantons, que les dossiers de portée départementale encore en suspens sur le territoire de notre canton puissent avancer. Je veux parler notamment de la création du syndicat mixte de la Roya, seule vallée qui n'en bénéficie pas encore, de la voie de contournement de Borghéas de Peillon, la route du ciment, ou encore de la question du tunnel de Tende, des conditions de sa réalisation, et de la régulation de la circulation des camions sur la route départementale de la Roya.

Merci chers collègues, merci Monsieur le Président de votre attention, et à demain à Contes.

**M. Le Président.**- J'y serai. Merci de vos propos qui s'inscrivent dans le cadre des relations à la fois de respect mutuel que nous partageons, et d'expression légitime des différences que nous revendiquons. Cela fait honneur à la démocratie. En tous cas, j'ai été sensible aux qualificatifs que vous avez portés sur notre relation plus personnelle, que ce soit Mme GOURDON, M. VINCIGUERRA ou M. TUJAGUE. Sachez que cela est partagé. S'il n'y a pas d'autre demande de prise de parole sur ces sujets, je vous propose de poursuivre l'examen de notre ordre du jour.

1. **SOLIDARITE TERRITORIALE – INCENDIES DE JUILLET 2017 –  
SOLIDARITE A L'EGARD DES PARTICULIERS, DES COMMUNES ET DES  
ASSOCIATIONS**

**M. GINESY.**- M. Le Président, je ne reviendrai pas sur ce que vous avez longuement évoqué dans votre propos et votre compte rendu de ce jour, un moment si important de cette séance qui marque votre dernière séance. Je veux vous dire toute l'estime que je vous porte, et je vous remercie pour la confiance que vous me témoignez depuis maintenant 9 ans. Je me réjouis que vous puissiez continuer à rester au sein de cette assemblée afin que nous écrivions ensemble cette nouvelle page de l'histoire qui va s'ouvrir.

Ce premier rapport est relatif aux incendies de juillet 2017 et à la solidarité que vous souhaitez exprimer. Vous l'avez fait publiquement en marquant votre reconnaissance à nos sapeurs-pompiers à Carros. Cet événement exceptionnel nécessite des mesures exceptionnelles, et vous proposez, pour les particuliers touchés par ces incendies et qui en ont fait la demande dans la limite de 7 jours suite aux dommages, une aide exceptionnelle plafonnée à hauteur de 2 000 €. Pour les communes impactées, vous proposez la mobilisation

d'un million d'euros de crédits pour financer les réparations des dégâts liés à ces incendies. Vous proposez aussi une subvention de 10 000 € pour l'association Solidarsport qui a été touchée directement par l'incendie de Carros. Je vous propose aussi de valider la convention entre le Département et l'ONF qui nous permettra également d'intervenir auprès des communes dans une mission de conseil et d'assistance sur la sécurité et la pérennité des massifs incendiés. Je précise à mes collègues que nous avons une note au rapporteur sur ce rapport pour celles et ceux qui souhaiteraient en prendre connaissance. Voilà rapidement présenté ce rapport qui marque la solidarité et toute l'importance que nous accordons au Service départemental d'incendie et de secours.

**M. Le Président.**- Merci. M. SCIBETTA.

**M. SCIBETTA.**- M. Le Président, en tant que maire de Carros, et en tant que conseiller départemental évidemment, je voulais vous remercier très sincèrement pour votre présence très rapide et permanente sur le terrain lors de l'incendie de Carros. Je sais qu'il en a été de même pour l'incendie de Castagniers. Je vous remercie aussi pour l'action efficace des sapeurs-pompiers et de Force 06. Nous avons vécu une catastrophe naturelle et matérielle, mais cette intervention rapide et efficace a permis d'éviter le drame humain, même si les personnes qui ont vu leur maison, leur véhicule, leur jardin, leur terrasse brûler, sont restées traumatisées. Je voulais donc vous remercier ainsi que l'ensemble des collègues pour ces actions de solidarité que nous votons aujourd'hui. Les victimes en ont besoin, de même que les communes concernées puisque comme vous l'avez dit, il faut désormais protéger la forêt et les accès. Des mesures d'urgence sont à prendre. La note au rapporteur montre la grande réactivité qui a été la vôtre pour présenter le financement de ces mesures d'urgence. Il va aussi falloir reconstruire, et l'enveloppe d'1,5 M€ nous sera très utile. Merci beaucoup M. Le Président et merci beaucoup mes chers collègues.

**M. Le Président.**- Je vous remercie. Nous avons en effet sur place, et dès les premiers instants de ces incendies, pu mesurer l'efficacité de nos sapeurs-pompiers, des agents de Force 06, et des services de la sécurité, notamment de la gendarmerie. Nous avons pu également constater la détresse et l'inquiétude des victimes. Avec les sinistres de Castagniers et de Carros, nous sommes sans doute passés près d'une grande tragédie. Il était légitime et naturel que nous soyons aux côtés des communes et des habitants. Nous l'avons été immédiatement aussi au travers d'une aide directe via un arrêté que j'ai pris tout de suite pour une personne handicapée de Carros qui avait perdu dans l'incendie son véhicule et son fauteuil extrêmement coûteux. Nous l'avons aidée immédiatement. Je pense à son inquiétude et à sa détresse. J'en ai encore parlé avec son frère récemment.

Le Département sera en tous cas présent pour la réparation de ce sinistre. C'est encore une fois l'occasion de souligner combien nous avons la chance d'avoir des sapeurs-pompiers dotés de moyens aussi élevés. Ces moyens, nous les avons voulus, et les sapeurs-pompiers les utilisent avec la compétence et les valeurs, notamment le courage et le dévouement, que nous leur connaissons. Je veux dire au Colonel DIES, qui a rejoint notre Département durant le mois de juin, toute ma confiance et ma reconnaissance. Nous nous réjouissons qu'il dirige désormais le SDIS. Je lui demande aussi d'exprimer notre reconnaissance à tous les sapeurs-

pompiers qui en chaque circonstance, et malheureusement elles ont été nombreuses au cours des derniers mois et des dernières années, assument leurs responsabilités avec exemplarité. Investir 75 M€ pour les sapeurs-pompiers représente évidemment un coût élevé, mais nous avons les meilleures réponses.

C'est un effort que nous avons non seulement maintenu mais également accru. Nous l'avons accru au niveau humain, puisque les effectifs sont en hausse. Nous l'avons accru au niveau bâtiminaire, puisque nous avons investi 55 M€ et que de nouvelles casernes sont en cours de construction : Saint-Laurent-du-Var, Tourrette-Levens, Saint-Martin-du-Var, Roquefort-les-Pins. A cela s'ajoutent la rénovation de toutes les casernes ainsi que le matériel. Tout cela fait partie des politiques essentielles de notre collectivité. Ce qui s'est passé cet été doit nous inciter à maintenir cet effort au plus haut niveau. Je pense notamment aux trois hélicoptères bombardiers d'eau qui occupent une place majeure dans la lutte contre les feux naissants, et qui auront sans doute évité la dévastation de centaines de milliers d'hectares. La bataille contre un incendie se perd très vite, et la réactivité de ces hélicoptères est essentielle. C'est un atout que de les avoir. Cela a évidemment un coût, près de 2 M€ par an, mais c'est à la hauteur de notre protection que nous voulons apporter à notre département et à nos concitoyens.

*Le rapport n° 1, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.*

## **2. AIDES AUX COLLECTIVITES**

**M. GINESY.**- Il s'agit d'un dossier où notre Département, sur la base de votre demande et de votre détermination, assure les aides aux collectivités, même si, je le souligne, ce n'est pas un domaine régalien de notre collectivité ni une compétence obligatoire. Les 50 M€ qui seront destinés aux collectivités locales vont permettre de continuer de dynamiser les territoires, et les Alpes-Maritimes en ont bien besoin.

Dans ce rapport, je vous propose l'octroi de 92 subventions au profit des communes et des EPCI du département, dont la liste a été annexée, pour de grands projets d'aménagement, dont la ligne 3 du tramway métropolitain. C'est là une solidarité envers la Métropole qu'il nous faut souligner. Nous la finançons à hauteur de 3,47 M€. Nous pouvons également citer le conservatoire de musique ou le stade nautique de la ville d'Antibes que nous finançons à hauteur de 4,87 M€. Il y a là le mélange entre l'aide aux petites communes et aux grandes agglomérations.

Je vous propose également de compléter la répartition de la dotation cantonale d'aménagement 2017, dont nous avons déjà votée une partie, ainsi que de procéder à quelques réévaluations d'aides départementales. Soulignons que la dotation communale d'aménagement, qui auparavant était affectée aux routes, a été, par modification de notre règlement, adressée à des travaux. Cela a permis aux maires de faire des travaux pour répondre à différents besoins ou nécessités. Il y a une note au rapporteur que vous pouvez consulter et qui complète le dispositif des aides aux communes. Voilà rapidement présenté un dossier particulièrement important pour la vie de notre département.

**M. Le Président.**- Merci. Ce dossier comprend des engagements très lourds budgétairement pour tout le territoire départemental avec, comme je le soulignais précédemment, cette volonté de porter une vision équitable, équilibrée et juste du territoire départemental. Ce sont des dossiers importants : la ligne 3 du tramway, les 100 000 € pour la rénovation urbaine des quartiers niçois, 1 M€ pour la voie de 40 mètres à Nice, des dossiers importants pour Antibes (conservatoire, base de voile, centre nautique), pour Menton, Grasse, Cannes avec le projet BoccaCabana qui se déploie et qui donne une nouvelle vision de l'arrivée par l'ouest des Alpes-Maritimes et du littoral. Cela sera opportunément articulé avec le même aménagement à Mandelieu, La Napoulco. Les maires de l'ouest ont une imagination très fertile et savent mobiliser les images attractives !

S'il n'y a pas d'autre intervention, je souligne que Mmes MONIER, TOMASINI, MM. AZINHEIRINHA, GINESY, TUJAGUE et VIAUD ne prennent pas part au vote.

*Le rapport n° 2, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité. Mmes MONIER, TOMASINI, MM. AZINHEIRINHA, GINESY, TUJAGUE et VIAUD ne prennent pas part au vote.*

**M. Le Président.**- Je vous remercie. Ces 101 subventions sont approuvées pour un montant de plus de 20 M€. Je passe la parole à Me BECK pour le débat d'orientations budgétaires de l'année 2018.

### **3. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2018**

**Me BECK.**- M. Le Président, le bilan que vous avez dressé il y a quelques instants nous rend très fiers de tout ce qui a été réalisé par le Département sous votre présidence et sous vos impulsions. Au moment de présenter ce débat d'orientations budgétaires, nous avons là la meilleure des introductions pour prendre en compte ce qui a fonctionné pendant toutes ces années, c'est-à-dire une rigueur dans la gestion, M. TUJAGUE, sans pour autant que les services publics, en tous cas départementaux, n'en soient affectés. Il était assez désagréable que vous fassiez un certain mélange entre ce qui ne marchait pas au niveau de l'État depuis des années, et ce qui marchait bien dans le Département des Alpes-Maritimes.

Les orientations budgétaires s'inscrivent dans un contexte national plus que dégradé, avec notamment la baisse de la dotation globale de fonctionnement que nous connaissons maintenant depuis des années, soit près de 89 M€ de moins au titre de 2017. Nous retrouvons aussi toujours ce même prélèvement au titre des fonds de péréquation et de solidarité sur les droits de mutation à hauteur de 42 M€ en 2017. Dans le même temps, nous avons une augmentation de nos dépenses liée aux allocations individuelles de solidarité (RSA, APA et PCH) qui entraînent un reste à charge pour le Département estimé à 145 M€ pour 2017. Il en sera probablement de même pour 2018, si ce n'est pire.

La baisse de la dotation globale de fonctionnement représente, avec tous ces prélèvements au titre des fonds de péréquation et avec toutes ces non compensations, près

de 1,5 milliard d'euros de pertes pour le Département sur la période 2009-2017. Il faut le rappeler. Au regard de ces contraintes, il n'est pas question pour nous de changer en 2018 ce qui a constitué notre règle de conduite depuis 9 ans, c'est-à-dire aucune augmentation de la fiscalité. Le taux de la taxe foncière restera de 12,42 % en 2017. Rappelons que pour les Départements millionnaires, le taux moyen est de 16,41 %. Nous sommes donc très en-deçà de la fiscalité appliquée habituellement en France pour les collectivités départementales. En 2018, cette stabilité fiscale sera maintenue pour la 9<sup>ème</sup> année consécutive. Parallèlement, cela ne nous empêchera pas de poursuivre notre effort de désendettement. Nous avons déjà réalisé un désendettement de 11 M€ en 2015, de plus de 44 M€ en 2016, de 35 M€ en 2017. Nous devrions avoisiner les 25 M€ de désendettement en 2018, soit une diminution totale de notre dette de plus de 115 M€ d'euros en 4 ans.

Ces efforts de désendettement doivent s'accompagner d'efforts pour la rationalisation des dépenses de fonctionnement. Ces dépenses sont stabilisées depuis des années, avec une capacité d'auto-financement supérieure à la moyenne des Départements millionnaires de 113 € par habitant au compte administratif 2016. Ce s'explique par la maîtrise de la masse salariale grâce à la réduction des effectifs, sans pour autant diminuer la qualité des services publics. Je tiens à le rappeler. C'est également grâce à l'effort des agents du Département qui travaillent un peu plus, ce qui permet de contenir les dépenses et d'offrir un meilleur service à nos concitoyens. Ces économies dans nos dépenses de fonctionnement nous permettent de maintenir notre engagement en matière de solidarité humaine au profit des personnes les plus fragiles. C'est une des fiertés du Département des Alpes-Maritimes que d'avoir une action forte envers les personnes les plus fragiles, notamment les personnes âgées.

Face à ces difficultés financières, beaucoup seraient tentés de diminuer l'investissement. Ce ne sera pas le cas en 2018, comme cela n'a pas été non plus le cas les années précédentes. Nous envisageons un niveau d'investissement de 200 M€ environ pour 2018. Il est important de souligner, puisque c'est également notre marque de fabrique, que l'aide aux collectivités sera préservée avec un engagement constant du Département auprès des communes. Le Département des Alpes-Maritimes est le premier partenaire des communes. Jean Cocteau disait : « il n'y a pas d'amour, il n'y a que des preuves d'amour. » Il ne suffit pas de dire que l'on aime les communes, il faut aussi le démontrer, y compris au niveau le plus haut, celui de l'État. Ce que nous avons entendu au niveau national sur ces tentations de rendre plus efficace le fonctionnement des collectivités locales ne me dit rien de bon. Pour notre part, nous considérons que nous devons toujours être aussi présents, et peut-être plus que jamais, auprès des communes.

En matière d'éducation, l'année 2018 verra l'ouverture du nouveau collège de Pégomas, ainsi que la finalisation des travaux de reconstruction du collège Duruy à Nice. Le plan de sécurité des collèges sera poursuivi pour mettre en œuvre des mesures de renforcement de la sécurité dans et aux abords des établissements. Pour les infrastructures routières, les efforts d'investissement seront maintenus afin de préserver les 1 702 kilomètres du réseau départemental. Les travaux structurants concernant la déviation de Vallauris, la

RD 9 à Cannes, la RD 6098 à Villeneuve-Loubet ou la liaison intercommunale de la Siagne seront réalisés.

Pour terminer, j'aimerais souligner cet événement nouveau dans le fonctionnement du Département des Alpes-Maritimes, concernant le port de Villefranche-sur-Mer qui est dorénavant le seul port départemental. C'est un port assez exceptionnel, pas simplement le bassin mais également tout ce qui l'entoure. Le Département y exercera directement sa compétence à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la concession qui le lie à la Chambre de commerce venant à expiration à la fin de l'année. Il me paraît tout à fait intéressant que le service des ports puisse donner une parfaite illustration de son savoir-faire sur ce port de Villefranche Darse, comme il le faisait jusqu'à présent sur le port de Villefranche-Santé, pour assurer la valorisation et l'entretien du patrimoine qui englobe le bassin mais également tous les bâtiments qui présentent un grand intérêt patrimonial et qui feront naturellement l'objet d'un accompagnement du Département des Alpes-Maritimes.

Lors du débat d'orientations budgétaires, les engagements financiers pluriannuels de la collectivité doivent également vous être présentés. Vous trouvez annexé au présent rapport un tableau qui détaille l'état de nos autorisations de programme assorti des calendriers de crédits de paiement correspondants.

Voilà M. Le Président les grandes lignes d'un débat d'orientations budgétaires que vous aviez indirectement très largement abordé dans votre propos général.

**M. Le Président.**- Merci. M. VINCIGUERRA.

**M. VINCIGUERRA.**- Avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais apporter un complément à ce qui vient d'être dit concernant le port de Villefranche Darse. C'est un port exceptionnel en Méditerranée en raison d'une part de son historicité et de ses bâtiments, et d'autre part de ses savoir-faire. C'est vraisemblablement sur ces savoir-faire et leur conservation qu'il va falloir s'impliquer très fortement. Les savoir-faire exercés à cet endroit-là sont quasiment uniques en Méditerranée. Je souscris donc entièrement aux propos tenus par Me BECK. C'est un joyau de notre Département qu'il faut s'efforcer de protéger et d'aider. Passons à présent au vif du sujet.

Ce débat d'orientations budgétaires est tout à la fois la défense et l'illustration de votre présidence du Département, et en même temps la feuille de route de votre successeur. Ce n'est pas contradictoire, mais cela peut parfois susciter des envies d'opposition. Je ne reviens pas sur l'artificialité de la procédure qui consiste à nous faire débattre sur un débat d'orientations budgétaires, dont à l'évidence il faudra que l'on remette le couvert tant il est évident que le budget ne sera pas voté avant le 1<sup>er</sup> novembre prochain.

Votre bilan d'abord : il est bâti sur le mode de l'éloge, on n'est jamais si bien servi, etc. Il m'est arrivé effectivement de dire dans cet hémicycle, il y a un an environ, que votre gestion avait été bonne. Je le répète, mais c'était pour votre seconde période, 2012-2016, où effectivement votre gestion a conduit à la baisse de notre encours de dette. Cette baisse de

l'encours a été fort artificiellement obtenue par la cession à la Métropole, conformément à la loi, d'une part de cet encours, ce qui ne nous a pas empêchés d'en subir toujours la charge puisque, toujours conformément à la loi, nous continuons d'en assurer le remboursement par une dotation annuelle de compensation à la Métropole. Vous l'avez indiqué.

C'est ensuite qu'est venu un véritable effort de réduction de la dette, en partie par la vente d'une partie du patrimoine – ce n'est pas une critique, ce patrimoine était pesant et inutile – et en partie par une compression du budget de fonctionnement, mais aussi la baisse des budgets d'équipement, je reviendrai sur cet aspect de votre gestion.

Mais d'abord un mot sur la courbe de l'endettement au long de vos mandats. Il faut rappeler que s'il est vrai que vous avez trouvé un niveau d'endettement déjà élevé à votre arrivée – l'encours de la dette s'élevait au début de votre présidence à 532 M€ – en 5 ans, de 2004 à 2008, l'encours avait progressé de 423 M€, soit une moyenne mensuelle de 7 M€. Vous avez fait mieux : en l'espace de 3 ans de 2009 à 2011, l'encours a progressé de 453 M€, soit une progression mensuelle de 12 M€. Il vous a fallu seulement 3 ans pour doubler l'endettement du Département. Il culminait en 2011, à 1 milliard d'euros. Vous en avez expliqué les raisons, je ne reviens pas là-dessus. C'est un constat. Vous avez donc été un grand artisan de l'endettement puis celui du désendettement. J'ai préféré la seconde partie, mais je ne peux pas oublier la première.

Quels ont été les moyens de la baisse de l'encours ? D'abord la baisse des budgets de fonctionnement bien sûr. En 2009, le ratio dépenses de personnel sur dépenses réelles de fonctionnement était de 19,9 %. Il est aujourd'hui de 18,5 %, nous plaçant sous la moyenne des Départements de même importance dont le ratio s'élève à 19 %. Félicitations sincères. Cela poserait éventuellement le problème du niveau de satisfaction des besoins de la population, mais pour l'instant, grâce aussi à une très grande bonne volonté et une abnégation remarquable des services, ce problème ne se pose pas trop.

Au-delà de la baisse du fonctionnement, il y a aussi une forte baisse des investissements dans des secteurs clés de nos compétences. La plus importante touche les infrastructures routières. Ce n'est pas d'une année sur l'autre qu'il faut l'estimer, mais sur la période 2009-2016. Nous avons une baisse de 133 millions d'euros, soit moins 74 %. Je sais que les projets arrivent à leur terme. Je regrette que celui de la pénétrante Cannes-Grasse soit vraiment au terme du terme. L'éducation, et en particulier les collèges : une baisse de 44 %, notamment dans l'investissement. Le secteur des personnes âgées : une baisse de 18 %. Les dépenses de personnel : 13 %.

Vous allez rétorquer que la compression du fonctionnement a été très obérée par la hausse des dépenses de certaines lourdeurs comme la péréquation, la hausse du RSA, le budget de l'enfance et de la famille, qui vous sont imposées. Mais il y a aussi la solidarité territoriale qui est votre choix. Nous ne le contestons pas, mais ce choix a un prix : celui de la baisse des financements des programmes départementaux. C'est le choix que vous avez fait. Il est frappant de constater que la part des investissements réalisés en direct par le Département devient minoritaire par rapport à la part des subventions d'investissements

versées à des collectivités tierces pour leurs programmes. Cette tendance est totalement inverse à celle des Départements de même importance qui ont préféré se recentrer sur leurs compétences propres.

Ce choix, vous l'assumez et le revendiquez. Je partage votre souci de solidarité, mais quand ce souci semble devenir une sorte d'obsession au point d'obérer la réalisation des programmes départementaux que nous devons porter et sur lesquels nous nous sommes engagés, il faut se poser la question de la pertinence de ce choix. Il faut bien sûr aider les collectivités territoriales, mais il faut aussi assumer nos engagements. Actuellement, la sanction de votre choix, si je peux me permettre cette image, est un peu asphyxiante pour les programmes du Département.

Il faut se poser la question des raisons réelles de ce choix, il faut se poser la question de la compétition entre les collectivités de premier rang qui peu à peu sont amenées à soumettre leur capacité à mener une politique de solidarité à une volonté de conquête ou à la recherche de relations privilégiées de personne à personne en charge de l'action publique. La dérive est possible. Il peut sembler que nous en soyons à la limite. Je fais partie des seuls ici à avoir la liberté d'avertir de ce travers possible. Je sais que cela sera très mal perçu, j'en assume la responsabilité, mais il est de mon devoir de le faire.

**M. Le Président.**- Merci de vos propos. Vous avez cité un chiffre sur la dette, mais il est faux. Vous avez évoqué un chiffre de 532 M€ de dette au début de ma mandature, mais le montant était de 942 M€ pour l'exercice budgétaire 2009. Votre chiffre est faux de plus de 400 M€, je dois vous le dire, et il obère très largement votre raisonnement. Au compte administratif 2009, au 31 décembre, la dette était de 942 M€.

**M. VINCIGUERRA.**- Tout dépend de la perception que l'on peut avoir de qui a engagé la dépense 400 M€ du plan de relance.

**M. Le Président.**- Non, ce n'est pas la question du plan de relance. Au 31 décembre 2009, c'est-à-dire pour mon premier exercice budgétaire, la dette était de 942 M€, et non de 500 M€. Revérifiez vos chiffres, ils sont totalement faux. Je ne sais pas si vous aviez voté le compte administratif de 2009, mais il mentionne bien un montant de dette de 942 M€. C'est d'ailleurs dans les documents qui vous ont été distribués et qui sont incontestables puisque ce sont les documents du Payeur. Nous sommes partis de 942 M€ pour arriver à une projection de 787 M€ en 2018. Nous avons amorcé fortement le désendettement à partir de 2014. Je ne voudrais pas qu'il y ait, sur un point aussi important, un raisonnement totalement biaisé. Vous me dites que nous avons augmenté la dette de 400 M€ d'euros et que nous l'avons fait baisser de 400 M€. Non, nous sommes partis à 942 M€. Le reste relève de votre appréciation, et je n'ai pas à en juger, mais c'est là un chiffre objectif et essentiel dans tous nos raisonnements.

M. TUJAGUE.

**M. TUJAGUE.**- Je ne reviens pas sur nos positions divergentes. Nous sommes toujours partagés entre d'une part les choix de priorités qui sont faits ici et qui pour l'essentiel

nous conviennent car ils répondent aux besoins du Département, et d'autre part le fait que les moyens qui nous sont affectés du fait des politiques nationales réduisent ces possibilités. Je n'y reviens pas.

Nous avons deux questions plus concrètes. La première concerne le tunnel de Tende. Vous connaissez la situation. Le Département a été obligé d'intervenir pour consolider un mur qui était défaillant. Nous avons lu que la somme engagée pour cela serait déduite de notre engagement de 35 M€ pour la réalisation de cet ouvrage. Notre souci porte plutôt sur le suivi de ces travaux, de surcroît après ce qui s'est passé. L'entreprise qui va continuer les travaux est l'entreprise italienne qui a été mise en cause pour des malversations diverses. Nous avons été assez peu associés, du fait de l'État ou pour d'autres raisons, au suivi de ces travaux alors que nous avons des techniciens de haut niveau capables de s'en charger. Il faudrait éviter que les problèmes qui se sont posés se présentent à nouveau. Ce n'est sans doute pas facile dans la mesure où ce sont les Italiens qui ont la maîtrise des opérations, mais cela nous paraît nécessaire.

La seconde concerne les engagements financiers pluriannuels, nous avons une remarque concernant l'investissement dans le domaine social, pour les personnes âgées et les personnes handicapées. Si rien ne change dans le budget, nous sommes pour le moment dans ces deux domaines sur des autorisations de programme anciennes, sans proposition d'autorisations nouvelles. Quant aux crédits de paiement, la première utilisation porte sur 2019. C'est le seul domaine où il n'y a pas de nouvelles autorisations de programme ni de crédits de paiement envisagés en 2018.

**M. Le Président.**- En ce qui concerne le tunnel de Tende, nous avons assumé en urgence les travaux à la demande du Préfet pour que l'accès au tunnel reste possible. C'était indispensable. Je remercie la direction des routes, sous l'autorité de Marc JAVAL, qui a réalisé ces travaux dans des temps records. Leur coût sera en effet prélevé sur notre contribution au financement du tunnel. C'est aussi l'occasion de vous dire que je suis attaché au fait de limiter d'une façon ou d'une autre la circulation des poids-lourds dans cette vallée. Je pense que la limitation du tonnage fait partie des choix que nous ferons dans les années à venir.

Quant aux autorisations de programme dans le médico social, nous adapterons les choses, notamment lors de la décision modificative, s'il y en a une, et naturellement lors du budget primitif. Mais n'ayez pas d'inquiétude sur le financement de la rénovation de l'EPHAD public de Contes. Nous y travaillons et tout cela sera intégré. Nous avons trois gros projets de rénovation, respectivement sur Villefranche, Contes et Nice. Nous soutiendrons ces projets au cours de l'exercice budgétaire prochain.

Je ne vais pas mettre aux voix les orientations budgétaires, puisqu'il n'y a pas de vote en tant que tel sur ces orientations. En revanche, nous devons voter pour prendre acte que le débat a eu lieu. C'est ce que prévoit la loi NOTRe.

*L'assemblée prend acte à l'unanimité de la tenue du débat sur les orientations budgétaires.*

#### **4. CREATION DU FESTIVAL CANNES SERIES – PARTICIPATION DU DEPARTEMENT**

**M. ASSO.-** L'objet de cette délibération porte sur deux points : l'adhésion du Département à l'association française du festival international des séries de Cannes, en tant que membre de droit, avec l'adoption des statuts de l'association ; l'octroi d'une subvention de fonctionnement à l'association française du festival international des séries de Cannes. Le maire de Cannes a pris l'initiative de lancer ce festival dont la première édition se tiendra du 4 au 11 avril 2018. C'est en droit fil de la stature de Cannes comme lieu majeur du cinéma et de l'activité audiovisuelle au niveau mondial. Il s'agit donc de reconnaître et promouvoir l'activité internationale en matière d'écriture, de réalisation et de production des séries, et d'accueillir les professionnels du secteur.

L'association constituée est intéressante, d'autant plus que Fleur PELLERIN, ancienne ministre de la Culture, en est la présidente. Elle a une compétence que personne ne lui dénie. Lors de l'assemblée départementale du 7 avril 2017, il vous avait été proposé d'approuver le principe de participation du Département. En droit fil de cette décision, il s'agit pour nous de voter une subvention de fonctionnement d'un montant de 250 000 € au titre de l'exercice 2017, et 500 000 € au titre de l'exercice 2018. Le Département ne peut que s'honorer d'être présent dans cette initiative puisqu'il s'agit aussi d'une attractivité territoriale bien conçue et d'une participation à un moment important de la vie du cinéma qui a été initiée en son temps par les Français. J'ajoute que nous avons inventé par notre génie pratiquement toutes les inventions de la fin du 20<sup>ème</sup> siècle et du début du 21<sup>ème</sup> siècle : cinéma, énergie nucléaire, télévision, etc. Je suis heureux que nous puissions montrer notre capacité à suivre le service après-vente. Merci à David LISNARD pour cette initiative.

**M. Le Président.-** Nous ne ferons peut-être pas le festival de l'énergie nucléaire... Y a-t-il d'autres interventions ? Il n'y en a pas, je mets donc aux voix ce rapport. Je précise que M. LISNARD ne prend pas part au vote.

*Le rapport n° 4, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité. M. LISNARD ne prend pas part au vote.*

#### **5. POLITIQUE CULTURELLE – SUBVENTIONS**

**Mme DUMONT.-** Ce rapport a pour objet d'approuver la répartition de subventions de fonctionnement destinées aux associations et organismes œuvrant dans le domaine de la culture, la signature d'une convention et de trois avenants s'y rapportant, et la modification de l'objet de la subvention accordée à la commune de Valdeblore lors de la commission permanente qui s'était tenue le 10 février 2017. Il y a également une note au rapporteur.

M. Le Président, si vous le permettez, je souhaite vous remercier pour l'indéfectible soutien que vous avez porté à la culture, aux acteurs culturels de ce Département, et, à titre personnel, pour votre confiance.

**M. Le Président.**- Je vous remercie.

*Le rapport n° 5, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.*

## **7. RESSOURCES HUMAINES – DISPOSITIONS DIVERSES**

**Mme GIUDICELLI.**- Le présent rapport a pour objet la signature de : l'avenant n° 2 à la convention du 13 avril 2015 portant mise à disposition d'agents départementaux auprès du syndicat mixte pour le développement de la vallée de la Vesubie et du Valdebllore ; un nouvel avenant à la convention du 31 décembre 1999 conclue entre le Département et le Comité des œuvres sociales du personnel afin de lui attribuer un complément de subvention au titre de l'année 2017 ; une convention avec la Mutualité sociale agricole Provence Azur portant mise à disposition de deux de ses agents au bénéfice du Département.

**M. Le Président.**- Je vous remercie. Je précise que je ne prends pas part au vote, de même que Mmes FERRAND, GILLETTA, MIGLIORE, OLIVIER, OUAKNINE, ainsi que MM. BAUDIN, GINESY, LOMBARDO et ROSSI.

*Le rapport n° 7, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité. Mmes FERRAND, GILLETTA, MIGLIORE, OLIVIER et MM. BAUDIN, CIOTTI, GINESY, LOMBARDO et ROSSI ne prennent pas part au vote.*

## **8. FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION**

**Me BECK.**- Il s'agit de la quatrième répartition du fonds départemental d'intervention pour 2017. Ce rapport est complété par une note au rapporteur pour quatre nouvelles subventions.

*Le rapport n° 8, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.*

## **9. INFORMATION SUR LE RAPPORT D'ACTIVITES DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – ANNEE 2016**

**Mme GIUDICELLI.**- Ce rapport retrace les actions engagées par les services départementaux suite aux décisions prises par l'assemblée départementale ou par la commission permanente. Nous vous proposons de prendre acte de ce rapport.

*L'assemblée prend acte du rapport d'activités des services départementaux.*

## **10. OPERATIONS FINANCIERES ET IMMOBILIERES DU DEPARTEMENT**

**Mme GILLETTA**.- Le présent rapport vous propose la réalisation de quatre acquisitions pour un montant de 10 678 €, et la réalisation de trois ventes pour un montant total de 90 363 €. Vous avez pu en prendre connaissance grâce aux fiches de synthèse qui sont annexées. Le rapport propose aussi la constitution d'une servitude d'utilité publique à titre gratuit pour une mise en souterrain du réseau, et enfin une demande d'autorisation de défrichage sur les parcelles destinées à accueillir le futur Centre d'exploitation routier et la future Subdivision départementale Littoral Ouest à Antibes. Lors de la commission des finances du 31 août, un avis favorable à l'unanimité a été rendu.

**M. Le Président**.- Merci. Je précise que Mmes BENASSAYAG, DESCHAINRES, GOURDON, et SALUCKI au titre du SYMISA, ainsi que M. GINESY au titre du SDEG ne prennent pas part au vote.

*Le rapport n° 10, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité. Mmes BENASSAYAG, DESCHAINRES, GOURDON, SALUCKI et M. GINESY ne prennent pas part au vote.*

## **6. POLITIQUE SPORTS ET JEUNESSE – SUBVENTIONS DIVERSES**

**Mme BORCHIO-FONTIMP**.- Ce rapport propose d'approuver une nouvelle répartition de subventions de fonctionnement et d'investissement destinées aux associations et organismes œuvrant dans le domaine du sport et de la jeunesse et de signer les conventions les concernant, ainsi que d'approuver le versement de primes individuelles pour les sportifs de haut niveau médaillés lors de championnats internationaux.

*Le rapport n° 6, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.*

## **11. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE**

**Mme GIUDICELLI**.- Ce rapport propose de modifier l'article 8 du règlement intérieur du Conseil départemental portant sur les commissions thématiques internes. L'article 8 du règlement intérieur du Conseil départemental concernant les commissions thématiques prévoit la création de onze commissions thématiques chargées d'étudier les affaires soumises à l'assemblée départementale. Cet article précise que lors de la première réunion qui suit le renouvellement général, chaque commission élit, au scrutin majoritaire sous la présidence du doyen d'âge, un président et deux vice-présidents. Les commissions sont ainsi constituées jusqu'au prochain renouvellement général qui correspond à l'élection tous les six ans des 54 conseillers départementaux.

Il vous est ainsi proposé de modifier la rédaction de l'article 8, conformément au code général des collectivités territoriales, en remplaçant le texte actuel comme suit. Chaque commission élit, au scrutin majoritaire sous la présidence du doyen d'âge, un président et

deux vice-présidents. La référence à la première réunion qui suit le renouvellement général est supprimée. Deuxièmement, les commissions sont ainsi constituées jusqu'à la prochaine élection du président du Conseil départemental et de la commission permanente, et non uniquement au prochain renouvellement général.

D'autre part, il vous est proposé de changer l'intitulé de la « commission finances, administration générale et moyens » par « commission finances, interventions financières, administration générale, SDIS ». Elle aurait ainsi dans ses attributions l'examen des rapports adressés aux conseillers départementaux dans les délais fixés aux articles 2 et 4 du présent règlement pour être soumis à l'assemblée départementale et à la commission permanente, lorsque ceux-ci ont une incidence financière ou concernent des organismes dans lesquels le Département est membre et apporte à ce titre une contribution financière (SDIS, syndicats mixtes). Dans ce cadre, elle émettrait un avis sur chaque subvention, que ce soit au titre des aides aux communes et EPCI ou aux associations, et ce notamment dans le cadre du fonds départemental d'intervention. Elle se réunirait avant chaque séance plénière et chaque commission permanente.

**M. Le Président.**- M. VINCIGUERRA.

**M. VINCIGUERRA.**- Merci M. Le Président. Voilà donc que notre règlement intérieur évolue. Qu'en dire ? Évidemment d'abord que c'est une évolution de circonstance : nous allons changer de Président, le « *past président* » souhaite garder la main sur certains leviers, notamment financiers. Si je me permets de faire cette lecture, c'est au regard de l'évolution du contenu de la commission des finances. Je crois que cela en atteste.

Au passage, et pour détendre l'atmosphère, je veux saluer l'effort de transparence qui va consister à soumettre l'utilisation du fonds départemental d'intervention – jusqu'alors à disposition du Président avec contrôle a posteriori – à un contrôle préalable de la commission des finances. Je félicite le rédacteur de ce nouveau règlement pour sa volonté de clarté et de transparence, et j'excuse le rédacteur du précédent règlement à qui ce devoir de transparence avait échappé.

Ce changement d'opportunité est-il vraiment gênant ? Vis-à-vis de la loi sur le non-cumul des mandats, ce n'est pas à proprement parler un détournement de la procédure, juste un contournement, ce qui laisse chacun libre d'en penser ce qu'il voudra. Vis-à-vis du futur président, je me contenterai de lui souhaiter bien du plaisir. Grâce à notre excellente presse locale si bien informée, j'ai eu ce matin avant que le Président ne le confirme, quelque idée de qui sera ce successeur. Je lui réitère l'expression de mon estime. Ce débat ne regarde pas ceux qui ne sont pas dans la majorité départementale, il relève de la défiance que l'on peut pressentir entre les différentes composantes futures de la majorité de cette assemblée ou de sa possible division dont on parle beaucoup ces derniers temps.

Encore une fois, il en va de l'avenir de ce département, et du service que nous lui devons. Discuter, échanger, tâcher de travailler ensemble vaut mieux que s'échiner à bâtir des

tranchées. Peut-être baigne-je dans l'erreur d'appréciation. Nous souhaitons nous abstenir à ce vote, je préfère le laisser à l'appréciation de la majorité.

**M. Le Président.**- Je note que vous avez relevé que nous souhaitons améliorer le souci de transparence et que c'était pour vous une avancée considérable, même si elle est tardive. Quant au reste de votre appréciation, cela me paraît très éloigné de la réalité qui préside aux relations qui vont s'installer dans cette assemblée.

*Le rapport n° 11, mis aux voix, est approuvé à la majorité (abstention du groupe Socialiste et écologiste de Mme GOURDON et M. VINCIGUERRA).*

## **12. INDEMNITES DE FONCTION DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX**

**Mme GIUDICELLI.**- Ce rapport a pour objet de fixer le taux de l'indemnité de fonction à verser à M. Eric DUPLAY, nouveau conseiller départemental du canton d'Antibes 1, et à M. Jacques BARTOLETTI, nouveau conseiller départemental du canton d'Antibes 3.

*Le rapport n° 12, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.*

## **13. ORGANISMES ET COMMISSIONS – DESIGNATION DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX**

**M. Le Président.**- Ce dernier rapport concerne la désignation de membres de notre assemblée dans différents organismes et institutions. Je vous propose de ne pas procéder à ces désignations à scrutin secret.

*Cette proposition, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.*

**M. Le Président.**- Je vous remercie. Je vous propose, en remplacement de M. ROUX, de désigner M. DUPLAY au collège Sidney Bechet, au collège Pablo Picasso, au lycée horticole, au collège du Mont Saint-Jean et au collège Fersen.

Je vous propose, en remplacement de M. PAUGET, de désigner M. BARTOLETTI au collège Bertone, au collège L'Eganaude, au collège La Fontonne, au collège Roustan, et au lycée horticole.

Je vous propose de désigner au conseil portuaire du port de Golfe-Juan Mme BORCHIO-FONTIMP et M. DUPLAY en qualité de suppléant.

Je vous propose de désigner à la commission chargée de dresser la liste annuelle des jurés de la Cour d'Assises MM. ASSO, BAUDIN, BECK, ROSSINI et Mme OUAKNINE.

Je vous propose de désigner à la commission consultative économique des aérodrômes de Nice Côte d'Azur Mme SERVELLA-CIPPOLINI et M. CHIKLI en qualité de suppléant.

Je vous propose de désigner au comité du massif M. GINESY.

Je vous propose de désigner à la commission de suivi de la décharge du Jas de Madame Mme BENASSAYAG en qualité de titulaire et M. ROSSI en qualité de suppléant.

Je vous propose de désigner à la commission de suivi du site de l'usine d'incinération d'ordures ménagères d'Antibes M. GENTE en qualité de titulaire et Mme BORCHIO-FONTIMP en qualité de suppléante.

Je vous propose de désigner à la commission de suivi du centre de stockage de la Glacière à Villeneuve-Loubet Mme BENASSAYAG et M. ROSSI dans la même configuration.

*Ces propositions de désignations, mises aux voix, sont approuvées à l'unanimité.*

**M. Le Président.**- Notre ordre du jour est désormais terminé. Il me reste à vous demander d'approuver le procès-verbal de la séance du 7 avril 2017.

*Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 7 avril 2017 est approuvé à l'unanimité.*

**M. Le Président.**- Je vous remercie mes chers collègues pour cette séance et pour toutes ces séances.

*La séance est levée à 11 heures 45.*